

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Rédaction

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Pour plus d'information

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, C 402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Sans frais : 1 866 248-6936

Courriel : renseignements@mrnf.gouv.qc.ca

Site Web : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/publications>

Dépôt légal – Septembre 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97420-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-97419-2 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DE LA MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, conformément à la *Loi sur l'administration publique*. Ce rapport rend compte des activités ainsi que des résultats obtenus par le Ministère dans la réalisation de sa mission de mise en valeur durable de nos minéraux, de nos forêts et de notre territoire.

L'été 2023 a été marqué par une saison de feux de forêt historique qui a mobilisé bon nombre d'équipes du Ministère dans le déploiement de mesures préventives, la gestion de l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État, l'élaboration de plans de récupération des bois brûlés ainsi que la livraison des plants forestiers. Après avoir fait le bilan de cette épreuve, l'heure était à la réflexion sur les enjeux actuels et futurs du secteur forestier. Changements climatiques, approvisionnement en bois, main-d'œuvre et partenariats avec les communautés autochtones ont été au cœur de discussions aux Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, tenues partout au Québec de février à avril 2024. Dans le cadre de cette vaste démarche de consultation, les différentes parties prenantes du milieu forestier ont eu l'occasion de proposer des solutions d'avenir pour améliorer la gestion et l'aménagement durable de la forêt québécoise.

Dans la foulée de ces tables de réflexion, le gouvernement du Québec a démontré son appui au secteur forestier en accordant, dans son budget 2024-2025, des investissements supplémentaires de 150 millions de dollars pour augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et de 147 millions de dollars supplémentaires pour poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée. Enfin, 200 millions de dollars ont été annoncés lors de la mise à jour économique de novembre dernier pour remettre en production des superficies brûlées.

Le Ministère a posé d'autres actions pour soutenir divers volets du secteur forestier québécois. En avril 2023, afin de maintenir le rôle de chef de file du Québec et de favoriser la croissance harmonieuse de l'acériculture sur les terres du domaine de l'État, le Ministère a rendu public le Plan directeur ministériel sur le développement de l'acériculture en forêt publique. Puis, en décembre de la même année, le Ministère a publié le Plan de mise en œuvre 2023-2025 pour l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers qui prévoit diverses mesures concrètes pour alléger les processus et gagner en efficacité.

En ce qui concerne le secteur minier, dans sa volonté de demeurer à l'avant-garde des meilleures pratiques, le Ministère a également procédé à une vaste démarche participative sur le développement harmonieux de l'activité minière. Celle-ci a suscité une forte mobilisation de la population québécoise et des parties prenantes du secteur minier. De cette consultation a découlé la présentation, au printemps 2024, d'un projet de loi pour modifier le régime minier. De plus, en février 2024, le *Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* a été édicté et il en a découlé une nouvelle autorisation visant à favoriser la communication transparente entre les promoteurs et le milieu d'accueil des projets lorsque des travaux d'exploration à impacts sont envisagés.

Je me permets enfin de souligner dans la dernière année la création et la mise en œuvre du Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale ainsi que le dépôt du bilan du Programme de réforme du cadastre québécois. Ces deux réalisations reflètent le travail de longue haleine de plusieurs équipes du Ministère en matière de gestion du territoire et de développement de l'information géospatiale.

Je suis très reconnaissante des efforts de toutes les équipes du Ministère dans l'avancement de nos chantiers.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé

Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Québec, septembre 2024

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qui témoigne des activités accomplies durant l'exercice 2023-2024, conformément à la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport fait état des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2023-2027, ces derniers étant cohérents avec les engagements que notre organisation a pris dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

La période 2023-2024 a été riche en réalisations importantes pour l'avenir de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire du Québec. Tous les secteurs du Ministère y ont contribué. Les résultats présentés dans ce rapport en témoignent : même devant affronter des circonstances exceptionnelles, telles que les incendies de forêt de l'été 2023, les équipes du Ministère ont su faire preuve d'agilité, de rigueur et de professionnalisme pour assurer l'avancement des projets contribuant à la réalisation des objectifs du Ministère. J'en suis très fière.

Je sais que je peux compter sur la mobilisation des équipes du Ministère pour poursuivre nos efforts au cours des prochaines années, de manière cohérente avec nos valeurs de respect, de collaboration, de compétence et d'innovation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Original signé

Anne Racine

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Québec, septembre 2024

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

Original signé

Anne Racine

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Original signé

Daniel Gaudreau

Sous-ministre associé à l'Infrastructure foncière
et à l'Information géospatiale

Original signé

Valérie Lévesque

Sous-ministre associée aux Services à la gestion

Original signé

Alain Sénéchal

Sous-ministre associé aux Forêts

Original signé

Lucie Ste-Croix

Sous-ministre associée au Territoire
et aux Affaires stratégiques

Original signé

Ian Morissette

Sous-ministre associé aux Mines

Original signé

Martin Breault

Sous-ministre associé aux Opérations régionales

Original signé

Louis Pelletier

Forestier en chef

Québec, septembre 2024

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Anne Racine

Sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,

Original signé

Jean-Louis Mbadinga

Québec, septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	5
2. LES RÉSULTATS	11
2.1 Plan stratégique	11
2.2 Déclaration de services aux citoyens	24
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	33
3.1 Utilisation des ressources humaines	33
3.2 Utilisation des ressources financières	36
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	38
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	41
4.1 Gestion des effectifs	41
4.2 Développement durable	42
4.3 Occupation et vitalité des territoires	58
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	61
4.5 Accès à l'égalité en emploi	62
4.6 Allègement réglementaire et administratif	67
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	72
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	74
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	76
4.10 Politique de financement des services publics	76
4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois	76
4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	79
5. ANNEXES	81
Annexe 1 – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints	81
Annexe 2 – Occupation et vitalité des territoires	84

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le Ministère a pour mission d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

Vision

Offrir des solutions de décarbonation de l'économie grâce à notre expertise des ressources naturelles.

Valeurs

- **Collaboration** : Agir ensemble, avec et pour les collectivités.
- **Compétence** : Mettre notre expertise au service du bien commun.
- **Innovation** : S'engager dans une recherche constante de création de valeur pour notre clientèle et nos partenaires.
- **Respect** : Agir avec considération à l'égard de toutes les personnes.

Domaines d'activité

Territoire

Le territoire public couvre 92 % de la superficie du Québec. Il s'agit d'un patrimoine collectif inestimable dont la mise en valeur et la protection contribuent largement à la prospérité et au bien-être des collectivités et de la population en général. Le territoire regorge de ressources naturelles essentielles au développement de la société. Il est fréquenté par la population pour des activités récréatives telles que la villégiature, la chasse et la pêche ainsi que par les Autochtones pour des activités traditionnelles.

Le territoire privé couvre 8 % du territoire québécois et compte environ 4,6 millions de lots dans le cadastre du Québec. La valeur totale des actifs immobiliers, notamment des terrains et des immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels inscrits au rôle d'évaluation foncière sur lesquels repose l'économie du Québec, est de plus de 2 000 milliards de dollars.

Forêts

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec, occupant le troisième rang en importance de l'activité économique manufacturière québécoise, derrière les secteurs de la transformation alimentaire et de la fabrication de matériel de transport. Son dynamisme est perceptible dans toutes les étapes de production

(aménagement des forêts, récolte, transport du bois, scieries, placage, contreplaqués, cogénération, pâtes et papiers, etc.) et dans toutes les régions du Québec. Le secteur forestier génère un produit intérieur brut (PIB) de plus de 6 milliards de dollars par année au Québec et assure le maintien de plus de 57 000 emplois directs pour des retombées dans plus de 900 municipalités, soit 83 % des municipalités québécoises.

Mines

Le Québec possède un important potentiel minéral dont l'exploitation correspond au cinquième de la production minière canadienne. Les ressources qu'on y exploite sont les plus diversifiées au Canada, avec la production et la valorisation d'une trentaine de substances.

De plus, l'industrie des produits miniers génère un PIB de plus de 7 milliards de dollars par année au Québec et elle assure le maintien de plus de 12 500 emplois directs en exploration et en exploitation minière seulement. Au total, l'industrie génère plus de 30 000 emplois directs et indirects au Québec. Joueur majeur à l'échelle canadienne, il représente près de 21 % du PIB lié au secteur minier canadien et environ 0,4 % du PIB total canadien.

Parties prenantes

Comme c'est le cas pour les activités du Ministère, les parties prenantes avec lesquelles celui-ci entretient des relations se répartissent dans toutes les régions administratives du Québec. Ces parties prenantes comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les villégiateurs;
- les municipalités, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés locales;
- les titulaires de droits fonciers, miniers et forestiers;
- les professionnels du domaine foncier et des ressources minérales et forestières : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, ingénieurs forestiers, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.;
- les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public;
- les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières;
- les associations professionnelles des domaines minier, foncier et forestier;
- les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.);
- les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs, ingénieurs forestiers et notaires);
- les ministères et organismes du Québec;
- les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- les arpenteurs généraux des autres provinces;
- le Conseil canadien de géomatique;

- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- les producteurs acéricoles du Québec;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt et du territoire public;
- les enchérisseurs;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers;
- la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- les groupements forestiers;
- l'organisme Groupements forestiers Québec;
- les coopératives forestières;
- la Fédération québécoise des coopératives forestières;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- l'Association québécoise des entrepreneurs forestiers;
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec;
- La Financière agricole du Québec;
- le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois);
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- L'Association minière du Québec;
- L'Association de l'exploration minière du Québec;
- la Société du Plan Nord;
- la Société de développement de la Baie-James;
- les nations, communautés et organisations autochtones;
- le Service canadien des forêts;
- les groupes environnementaux;
- les établissements d'enseignement et de recherche et les centres collégiaux de transfert de technologies.

Le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégataires sont, notamment :

- les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;
- les bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers;
- les conseils de bande autochtones;
- les MRC et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM);
- Rexforêt;
- les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothèques).

Enfin, lorsqu'il envisage une action pouvant présenter un effet préjudiciable sur des droits ancestraux ou issus de traités, établis ou revendiqués, le Ministère consulte, au préalable, les communautés autochtones concernées. Il voit aussi à respecter les dispositions des conventions en milieu nordique ou des autres ententes applicables.

Structure organisationnelle

Au 31 mars 2024, la structure administrative du Ministère est composée de sept secteurs¹ :

- Forestier en chef²;
- Forêts;
- Infrastructure foncière et information géospatiale;
- Mines;
- Opérations régionales;
- Services à la gestion;
- Territoire et affaires stratégiques.

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général et la Direction de l’audit interne. De plus, le Ministère comprend la Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et la Direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif.

Chiffres clés

Chiffre clé	Description
2 893	Effectif du ministère des Ressources naturelles et des Forêts au 31 mars 2024.
1 714,9 M\$	Dépenses du Ministère et de ses fonds spéciaux au 31 mars 2024.
92 % du territoire est public	Le Québec couvre 1,7 Mkm ² avec plus de 12 000 km de frontière. De cette superficie, 92 % font partie du domaine de l’État. Plus de 50 000 droits d’utilisation des terres publiques sont accordés à des citoyens et à des organismes.
348 347	Claims miniers actifs au 31 mars 2024.
Produit intérieur brut (PIB) de 6,4 G\$	Le secteur forestier a généré 6,4 G\$, soit 1,5 % du PIB du Québec en 2023.
34,3 Mm ³ bruts	Possibilités forestières par année pour la période 2023-2028, en ce qui concerne les forêts publiques.
De 130 à 140 millions de plants	Nombre de plants destinés annuellement au reboisement des forêts publiques et privées afin d’assurer la croissance de ces dernières et la valorisation des produits que l’on en tire.
2 017,1 G\$	Valeur des propriétés au Registre foncier du Québec en 2024.

1. En juin 2023, la Direction générale du territoire public ainsi que l’ensemble de ses directions régionales ont été transférées au Secteur de la gouvernance et de la coordination des interventions. Ce secteur a été renommé Secteur du territoire et des affaires stratégiques.

2. La fonction de Forestier en chef revêt un caractère distinctif en raison du statut d’indépendance que la Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier (chapitre V) lui accorde. Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence tout en produisant, entre autres choses, son propre rapport d’activité et son plan stratégique.

1.2 Faits saillants

Une saison de feux de forêt historique

La saison des feux de forêt 2023 a été historique à plusieurs égards, notamment en ce qui a trait à l'ampleur des superficies brûlées qui est estimée à un total de 4,3 M d'hectares sur l'ensemble du territoire québécois. Le caractère exceptionnel de cette saison se traduit également par l'application inégalée de mesures préventives en termes de durée et de nombre de territoires touchés, le recours à des moyens de combat sans précédent (1 600 personnes, 88 hélicoptères, 21 avions-citernes, etc.), le nombre inédit d'évacuations de communautés ainsi que le soutien opérationnel requis en provenance de partenaires provinciaux et internationaux.

Les conditions météorologiques et environnementales ont créé des conditions propices à l'apparition de feux de forêt d'une ampleur inégalée en matière de superficie touchée, et ce, depuis que les données sont compilées.

Devant cette situation de crise, le Ministère et la SOPFEU ont mis en place plusieurs mesures préventives et restrictives selon les conditions et les régions touchées. Pour la saison des feux de forêt en 2023, on a compté :

- 109 jours où il y a eu suspension de délivrance et annulation des permis de brûlage industriel en vigueur;
- 50 jours de restriction de travaux en forêt;
- 51 jours d'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité;
- 84 jours d'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins.

Dans cette période, 17 activités gouvernementales d'acquisition de connaissances géoscientifiques étaient planifiées pour la saison 2023-2024. Les feux de forêt ont toutefois complexifié l'accès au territoire. Les équipes ont réalisé, malgré les obstacles, 16 activités.

Le Ministère a aussi rapidement déployé des actions pour atténuer les répercussions des feux de forêt sur les collectivités et le secteur forestier.

- Des mesures de soutien ont été élaborées de concert avec Rexforêt afin de faciliter la poursuite des travaux sylvicoles.
- Une méthode de cartographie rapide des feux à partir de l'imagerie satellitaire haute résolution a été développée et rapidement déployée par la Direction de la protection des forêts (DPF) du Ministère, ce qui a permis la mise en œuvre des plans de récupération des secteurs jugés prioritaires.
- Ce processus accéléré aura permis de démarrer la récupération des bois rapidement tout en assurant la sécurité des acteurs concernés.
- Pour favoriser la récupération des bois, le Ministère a bonifié les taux ainsi que le budget de certains programmes. Ces bonifications ont permis d'encourager la participation des entreprises et de faciliter l'accès aux massifs de forêts brûlées.
- La remise en production des superficies à régénérer s'étendra sur plusieurs années. Lors de la mise à jour économique du 7 novembre 2023, le gouvernement a déjà annoncé un financement de 200 millions de dollars sur huit ans, en vigueur à partir de 2024-2025. Ce financement servira à la production de plants et à la réalisation de travaux sylvicoles afin d'accélérer le reboisement des superficies brûlées, appuyant ainsi les régions et les entreprises touchées, tout en assurant la remise en production d'une partie des superficies affectées par les feux.

- De plus, le Ministère a commencé l'évaluation de différentes approches de reboisement, notamment l'utilisation des planteuses mécanisées et l'ensemencement aérien par drone ou autre.
- Enfin, la DPF du Ministère a produit une cartographie du potentiel d'intensité et de propagation des feux de forêt sur l'ensemble du territoire québécois.

Face à cette situation sans précédent, le Ministère a tenu, le 17 novembre 2023, un événement intitulé « Feux de forêt 2023 – Bilan et constats » ayant pour objectifs de dresser le bilan de la saison, d'échanger sur les apprentissages, de tirer des leçons et de mettre en lumière les efforts qui ont été déployés.

Afin de permettre la mise en place de différentes solutions aux enjeux énoncés, plusieurs mesures budgétaires ont été annoncées par le gouvernement du Québec :

- À l'automne 2023, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a annoncé l'octroi de 16 M\$ à la SOPFEU, ce qui permettra à l'organisme, d'une part, d'augmenter sa capacité opérationnelle par l'ajout d'équipements et la formation de personnel (13 M\$) et, d'autre part, de bonifier ses campagnes de prévention et la mise en place de bonnes pratiques en matière de prévention et d'atténuation (3 M\$). Une campagne de prévention de la SOPFEU a d'ailleurs été déployée en avril 2024.
- Des sommes totalisant 31,5 M\$, administrées par le ministère de la Sécurité publique (MSP) avec l'appui du Ministère, ont également été annoncées lors de la mise à jour économique de novembre 2023 pour la réalisation des travaux d'atténuation des risques liés aux feux de forêt et de réhabilitation des lignes d'arrêt mécanisées.
- Au printemps 2024, le gouvernement du Québec a annoncé une aide accrue à la SOPFEU de 29 M\$ sur cinq ans afin d'accroître sa capacité à prévenir et à combattre les feux de forêt. Cette aide visait l'acquisition d'équipement additionnel, l'embauche de ressources supplémentaires et l'organisation d'activités de prévention.

En plus de ce soutien financier, de nombreuses actions ont été mises en place pour traiter les enjeux qui ont été énoncés par les acteurs du milieu, notamment au moyen de l'établissement d'un comité ministériel sur les suites des feux de forêt. Les différents secteurs du Ministère développent et mettent en place des solutions pour améliorer la préparation et la coordination des actions ministérielles entourant la gestion des feux de forêt.

Le 29 novembre 2023, le Forestier en chef a diffusé la recommandation de mettre à jour les possibilités forestières de la période 2023-2028 pour 11 unités d'aménagement afin de refléter l'impact des feux.

Bilan du Programme de réforme du cadastre québécois

Le Bilan du Programme de réforme du cadastre québécois a été publié sur Québec.ca le 14 septembre 2023.

Après plus de trois décennies de travaux, la rénovation du cadastre québécois est terminée. C'est donc 3,8 millions de lots répartis sur le territoire du Québec qui ont été rénovés et font partie du plan du cadastre du Québec.

Les trois objectifs principaux du Programme de réforme du cadastre québécois sont atteints, soit :

- 1- reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier;
- 2- assurer la mise à jour régulière du plan cadastral;
- 3- assurer la polyvalence du cadastre.

Création et mise en œuvre du Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale

En août 2023, le Conseil du trésor approuvait la mise en œuvre du Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale (Pôle d'expertise) et confiait celle-ci au Ministère, en collaboration avec les principaux ministères concernés.

Le Pôle d'expertise représente le nouveau modèle de gouvernance de l'information géospatiale (IG) au sein du gouvernement du Québec. Avec son niveau d'imputabilité élevé et son approche basée sur le cumul de projets, il permettra de développer des initiatives communes porteuses dans le domaine de l'IG gouvernementale.

Les trois objectifs du Pôle d'expertise sont les suivants :

- 1- Développer des projets synergiques communs afin d'exploiter davantage les potentiels de l'IG;
- 2- Générer des bénéfices financiers et non financiers;
- 3- Contribuer aux grandes orientations gouvernementales par l'utilisation de bonnes pratiques numériques gouvernementales.

Parmi les bénéfices escomptés par la mise en œuvre du Pôle d'expertise, on trouve :

- une meilleure concertation interministérielle, permettant notamment la mutualisation de ressources en IG;
- une meilleure transmission d'information entre les ministères;
- une plus grande connaissance des données géospatiales détenues par l'État;
- un meilleur soutien à l'émergence de projets créateurs de valeur;
- une vision et des orientations communes en matière d'IG gouvernementale.

Plusieurs étapes importantes ont été franchies au cours de l'année, notamment l'opérationnalisation de la structure de gouvernance du projet, l'élaboration de documents fondamentaux ainsi que la réalisation d'un plan de communication. De plus, le projet de mutualisation des acquisitions de données en IG, qui est porté par le Ministère, s'est poursuivi.

Adoption des modifications au Règlement sur les mines pour l'autorisation des travaux d'exploration à impacts

Le 7 février 2024, le Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (chapitre M 13.1, r. 2) a été édicté. Cette modification réglementaire vient principalement établir la liste des travaux d'exploration à impacts et préciser les modalités entourant la nouvelle demande pour l'autorisation de tels travaux.

Ce règlement, ainsi que la modification aux articles 69, 69.1 et 69.2 de la Loi sur les mines, est entré en vigueur le 6 mai 2024. Le Service de la gestion des droits miniers a publié divers documents permettant de faciliter les démarches entourant la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

En date du 31 mars 2024, 32 demandes pour des travaux d'exploration à impacts ont été déposées au Service de la gestion des droits miniers.

Diffusion de données en lien avec les changements climatiques

Nouvel outil qui permet de prévoir les effets des changements climatiques (cc) sur l'habitat des arbres

Un nouvel outil qui permet de prévoir les effets des changements climatiques sur l'habitat des arbres est maintenant disponible pour tous. Cet outil interactif porte le nom *Devenir des habitats sous l'influence des changements climatiques (Devenir)*.

Cette application permet, entre autres, de visualiser comment les changements climatiques modifieront l'habitat des 90 espèces d'arbres déjà présentes au Québec ou qui pourraient l'être dans les prochaines décennies. La période couverte s'étend jusqu'en 2100, et deux scénarios d'émissions de gaz à effet de serre sont utilisés. Cet outil est indispensable pour accompagner les réflexions de toute personne voulant intégrer l'effet des changements climatiques sur l'habitat des espèces dans ses activités, comme la planification forestière et le reboisement. L'outil *Devenir* est disponible en ligne³.

Première diffusion des données de biomasse et de carbone forestiers du Québec méridional

Afin de contribuer à approfondir les connaissances sur la contribution des forêts dans le cycle global du carbone et d'aider à documenter le rôle d'atténuation exercé par les forêts dans un contexte de changements climatiques, la Direction des inventaires forestiers a réalisé, à l'échelle des peuplements écoforestiers, des évaluations de la biomasse des arbres et de leur contenu en carbone.

Ces évaluations présentent les valeurs de biomasse et de carbone de la portion aérienne des arbres vivants pour tous les peuplements écoforestiers productifs de sept mètres ou plus de hauteur du Québec méridional. Elles détaillent, notamment, la biomasse et le carbone contenu dans le bois, l'écorce, les branches et le feuillage.

Consultation des partenaires

Démarche participative pour le développement harmonieux de l'activité minière

Du 14 avril au 31 mai 2023, une vaste démarche participative a été menée par le Ministère afin de recueillir les préoccupations et de déterminer les conditions favorisant le développement harmonieux de l'activité minière au Québec. Près de 2 500 participations ont été recensées par les quatre volets de la démarche, soit par le biais :

- d'une plateforme Web, où il était possible de répondre à un questionnaire ou de déposer un mémoire en ligne;
- d'un atelier virtuel de consultation avec les communautés autochtones;
- d'une journée d'atelier de concertation avec des acteurs nationaux;
- d'ateliers virtuels régionaux d'échanges avec la population et les intervenants locaux.

3. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Devenir des habitats sous l'influence des changements climatiques*, [En ligne], [<https://mrnf-drf.shinyapps.io/devenir/>].

Rendu public le 5 octobre 2023, le rapport synthèse de cette démarche rend compte de la forte participation et des propositions obtenues. Les éléments recueillis seront pris en considération dans le cadre de la réflexion sur les actions gouvernementales à mettre en place au cours des prochaines années pour favoriser le développement harmonieux de l'activité minière.

Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt

Le 17 novembre 2023, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts annonçait la mise en place des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, à la suite de la recommandation du Forestier en chef d'entreprendre une réflexion globale sur l'aménagement de la forêt. La démarche s'est divisée en quatre volets, soit une consultation publique, une participation des communautés autochtones, des tables régionales et une rencontre nationale des partenaires du secteur forestier. Les travaux des tables se sont penchés sur les quatre grands thèmes suivants :

- aménagement durable et productivité des forêts;
- approvisionnement en bois;
- conciliation des usages;
- développement économique et retombées régionales.

De plus, les représentants des Premières Nations et des Inuit étaient appelés à s'exprimer sur un volet supplémentaire portant sur les partenariats autochtones.

Le 13 février 2024, la ministre lançait la consultation lors de la première table régionale au Bas-Saint-Laurent. Au 31 mars 2024, on dénombrait :

- 11 tables régionales tenues avec des intervenants locaux de partout au Québec, pour un total de 308 personnes ayant ainsi pu s'exprimer;
- Près d'une centaine de participants des communautés et organisations autochtones à la rencontre du 15 février et aux autres rencontres particulières effectuées.

Ce vaste exercice de consultation, devenu essentiel notamment au lendemain de la saison des feux de forêt de l'été 2023, aura permis de recueillir des pistes de solution concrètes visant à améliorer la gestion et l'aménagement de la forêt québécoise pour les années à venir.

Carrefour Forêts 2023 et Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable

L'année 2023-2024 a été riche en transfert de connaissances scientifiques forestières. En premier lieu, le Ministère a tenu le Carrefour Forêts 2023 sur le thème « *Savoir. S'adapter. Avancer.* » Cette activité d'envergure est une occasion d'échanges entre les spécialistes présentant de nouvelles connaissances, les praticiens exposant leurs besoins et leurs particularités régionales et les personnes désirant approfondir leurs connaissances liées à la foresterie. L'édition 2023 a accueilli 1 175 congressistes du 24 au 27 avril 2023. Plusieurs volets étaient offerts : 19 colloques, 3 ateliers, 7 formations, 4 visites, des activités de réseautage et d'échanges, un concours d'affiches universitaires ainsi qu'un volet jeunesse pour faire découvrir le secteur forestier aux jeunes du secondaire. Le Carrefour Forêts a présenté le Parcours de l'innovation, une exposition muséale ouverte à tous les participants, qui mettait en lumière le côté innovant et technologique des sciences forestières, de l'étude de la forêt jusqu'aux différentes utilisations du bois et de ses composantes. Les 69 heures d'enregistrement

des colloques ont été accessibles jusqu'au 30 septembre 2023, avec pour résultat un total de 1 119 vues sur la plateforme de rediffusion.

En deuxième lieu, les Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable (RDV en AFD) sont une activité récurrente ayant pour objectif de transférer les nouvelles connaissances scientifiques issues des projets de recherche internes du Ministère ainsi que celles issues des projets financés par l'appel de projets de recherche externe que le Ministère lance aux universités et aux centres collégiaux de transfert de technologie. Ils visent aussi à favoriser, sur une base régulière, les échanges entre les intervenants faisant progresser les connaissances dans le domaine forestier et ceux qui les utilisent. L'activité est gratuite, offerte en mode virtuel, ouverte à tous, et les enregistrements des conférences sont disponibles en rediffusion sur le site Web de l'événement. Depuis le lancement de l'activité le 20 avril 2021, 17 RDV en AFD ont eu lieu, et ceux-ci attirent généralement entre 200 et 350 personnes de partout au Québec. Cinq rendez-vous ont eu lieu entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027⁴

Enjeu 1 : Un environnement propice à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Orientation 1 : Appuyer les secteurs forestier et minier en vue de participer pleinement au développement économique

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
1.1 Stimuler l'apport des investissements dans l'économie des secteurs forestier et minier	1. Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets d'investissements industriels forestiers	1 : 3,5	1 : 2,4	14
	2. Part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des MCS par rapport aux investissements totaux	26,6 %	31 %	14
1.2 Soutenir l'innovation industrielle	3. Nombre de projets innovants soutenus financièrement au bénéfice des secteurs forestier et minier	57	76	15

4. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Plan stratégique 2023-2027*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL_strategique_2023-2027_MRNF.pdf].

Orientation 2 : Miser sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
2.1 Favoriser l'acceptabilité sociale	4. Taux d'augmentation de la satisfaction des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement du Ministère	Mesure de référence	Mesure de référence établie	16
	5. Nombre de nouveaux projets d'aménagement public et communautaire soutenus par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public	15	29	17
2.2 Accroître la collaboration avec les communautés autochtones	6. Proportion des communautés autochtones ayant accès à un mécanisme formel d'échange avec le Ministère	25 %	44 %	18

Orientation 3 : Contribuer à la transition vers une économie verte

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
3.1 Participer à la décarbonation de l'économie	7. Nombre de nouveaux projets d'exploration minière des filières de MCS soutenus financièrement par le Ministère	7	0	19
	8. Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec	35 %	Non applicable	19
	9. Nombre de nouveaux projets de bioénergie accompagnés par le Ministère	12	13	20
3.2 Réduire l'empreinte environnementale	10. Proportion des sites miniers abandonnés, sous la responsabilité de l'État, dont les activités de caractérisation environnementale sont amorcées	20 %	27 %	21
	11. Nombre de projets soutenus de R et D en économie circulaire dans les filières de MCS	4	4	21

Orientation 4 : Renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire

Objectif	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
4.1 Valoriser les connaissances géographiques	12. Nombre cumulatif de jeux de données ouvertes diffusés	5	8	22

Enjeu 2 : La performance organisationnelle et la qualité des services

Orientation 5 : Offrir une expérience bonifiée

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
5.1 Faire participer la clientèle à l'évolution de nos services	13. Nombre de consultations effectuées auprès de la clientèle pour bonifier les services offerts	5	16	23
5.2 Offrir une expérience employé mobilisante	14. Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé	70 %	71 %	24

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

Orientation 1 : Appuyer les secteurs forestier et minier en vue de participer pleinement au développement économique

OBJECTIF 1.1 : STIMULER L'APPORT DES INVESTISSEMENTS DANS L'ÉCONOMIE DES SECTEURS FORESTIER ET MINIER

Contexte lié à l'objectif : L'attractivité de l'environnement d'affaires joue un rôle majeur dans le développement des projets et la pérennité économique du secteur des ressources naturelles. En soutenant le financement de projets industriels forestiers, le Ministère contribuera à accroître la productivité du secteur, à moderniser les équipements et à diversifier le panier de produits ainsi qu'à convertir des procédés. La transformation du secteur forestier est nécessaire pour qu'il demeure un pilier du développement économique du Québec et de ses régions.

Le Québec recèle des indices qui confirment la présence de multiples minéraux sur son territoire. Par ses interventions d'encadrement et l'octroi de droits (permis et autorisations), le Ministère vise à voir augmenter la part des investissements privés en exploration et en mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (MCS).

Indicateur 1 : Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets d'investissements industriels forestiers

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 : 3,5	1 : 3,5	1 : 3,5	1 : 3,5
Résultats	1 : 2,4 (Non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les subventions accordées à même le Programme Innovation Bois entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, qui totalisent 12,14 M\$, ont généré des investissements de la part des promoteurs et des partenaires de plus de 41,75 M\$, pour un total de neuf projets d'investissement acceptés. La proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et partenaires pour des projets industriels innovants s'élève à 1 : 2,4. Le contexte économique incertain au cours des dernières années a eu un impact sur la hauteur des investissements à court terme pour certaines entreprises. Les baisses des taux de la Réserve fédérale américaine et de la Banque du Canada prévues dans la deuxième moitié de l'année de 2024 et en 2025 pourraient favoriser un contexte économique plus propice aux investisseurs.

Depuis son lancement en 2016, ce programme a soutenu 278 projets d'investissement et études à hauteur de 200,2 M\$ engagés pour les années financières s'échelonnant entre 2016 et 2027. Le soutien de ces projets a entraîné des investissements totaux de 1,25 G\$. Ces sommes permettent de soutenir des projets innovants ou consommant des bois de qualité inférieure, tout en favorisant la diversification des usines de l'industrie des produits forestiers.

Indicateur 2 : Part des investissements privés dans l'exploration et la mise en valeur des MCS par rapport aux investissements totaux

(Mesure de départ : 26,1 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	26,6 %	27,1 %	27,6 %	28,1 %
Résultats	31 % (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les investissements pour les MCS s'expliquent principalement par des sommes investies plus importantes que prévu dans des projets de lithium. Selon les données préliminaires de 2023 produites par l'Institut de la statistique du Québec, les investissements en exploration et en mise en valeur ciblant le lithium ont quadruplé entre 2022 et 2023.

OBJECTIF 1.2 : SOUTENIR L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Contexte lié à l'objectif : L'innovation est essentielle pour maintenir la compétitivité de l'économie du Québec. Elle permet aux entreprises de suivre l'évolution technologique mondiale et de s'y adapter afin de demeurer compétitives. Il est important que les entreprises exploitant les ressources naturelles du Québec demeurent compétitives pour maximiser les retombées pour tous les Québécois, du point de vue tant économique qu'environnemental et social.

Le besoin de connaissances et d'expertise, aux différentes étapes du développement des chaînes de valeur, ressort comme un incontournable pour l'évolution des filières de minéraux au Québec. L'acquisition de connaissances permet de consolider l'expertise québécoise qui constitue en soi une richesse économique stratégique. À titre d'exemple, de nouvelles connaissances et technologies sont à acquérir en matière d'extraction, de traitement, de transformation et de recyclage des minéraux. L'intégration du numérique dans les entreprises du secteur minier cible par ailleurs l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la compétitivité des entreprises du Québec.

L'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend aussi grandement de sa capacité à innover et à mettre au point des produits, des activités et des technologies qui répondent aux nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables pour diversifier ce secteur qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition en soutenant des projets innovants par différents programmes d'aide comme :

- le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier;
- le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier;
- le Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'extraction; la transformation et le recyclage des MCS;
- le Programme Innovation Bois.

Indicateur 3 : Nombre de projets innovants soutenus financièrement au bénéfice des secteurs forestier et minier

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	57	50	40	25
Résultats	76 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les résultats se présentent comme suit pour le secteur forestier :

- pour le Programme Innovation Bois : 14 projets acceptés (conventions signées);
- pour le Programme d'innovation en construction bois : 18 projets acceptés (conventions signées).

Au total, 32 projets ont donc été soutenus pour le secteur forestier.

Les résultats se présentent comme suit pour le secteur minier :

- pour le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier : 16 projets ont obtenu du financement;
- pour le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier : 4 projets ont obtenu du financement;
- pour le Programme de soutien à la recherche et au développement (R et D) pour l'extraction, la transformation et le recyclage des MCS : aucun projet n'a obtenu du financement;
- pour le Programme de soutien à la recherche et développement pour l'économie circulaire appliquée aux filières des minéraux critiques et stratégiques : 4 projets ont obtenu du financement;
- pour le Parcours Vortex du Groupe MISA : 20 projets soutenus financièrement.

Au total, 44 projets ont donc été soutenus pour le secteur minier. Fort des résultats du premier appel de propositions, le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique, délégataire de gestion du Programme de soutien à la R et D pour l'extraction, la transformation et le recyclage des MCS, a mené le deuxième appel de propositions à l'hiver 2024 qui a été très populaire. Un accompagnement personnalisé ainsi que des besoins immenses en matière de R et D ont permis encore une fois le dépôt d'une quinzaine de projets. Au 31 mars 2024, les résultats n'étaient pas encore connus. Les projets retenus seront donc comptabilisés dans le résultat de l'année 2024-2025.

Orientation 2 : Miser sur un dialogue soutenu avec les communautés locales et autochtones

OBJECTIF 2.1 : FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Contexte lié à l'objectif : L'acceptabilité sociale résulte d'un jugement collectif à l'égard d'un projet. Ce jugement est influencé par un ensemble de facteurs et peut évoluer dans le temps. En matière d'acceptabilité sociale, les actions du Ministère consistent à accompagner les principaux intervenants afin de favoriser les échanges à toutes les étapes du développement d'un projet de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État.

Indicateur 4 : Taux d'augmentation de la satisfaction des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement du Ministère

(**Mesure de départ :** s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mesure de référence	-	+1 %	-
Résultats	Mesure de référence établie (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible de l'année 2023-2024 était d'établir la mesure de référence en matière de satisfaction à l'égard de l'accompagnement offert par le Ministère. Cette mesure servira à vérifier l'atteinte de la cible de l'année 2025-2026 qui vise une augmentation du taux de satisfaction d'un point de pourcentage (+1 %). Par sondage, 86,7 %⁵ des acteurs locaux se sont dits « très » ou « assez » satisfaits de l'accompagnement reçu du Ministère. Par acteurs locaux, on entend les élus ainsi que certains membres du personnel d'une MRC. Ils sont préfet, directeur général de la MRC ou encore directeur ou technicien en aménagement du territoire.

Les MRC visées par le sondage étaient celles concernées par l'aménagement forestier en territoire public ou signataires d'une entente et/ou d'une convention de gestion territoriale avec le Ministère.

Indicateur 5 : Nombre de nouveaux projets d'aménagement public et communautaire soutenus par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	15	20	25	-
Résultats	29 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pendant la période 2023-2024, 29 ententes ont été signées pour l'octroi d'une subvention pour de nouveaux projets.

Le Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public vise à appuyer la mise en valeur du territoire public et à améliorer la qualité de la vie des milieux régionaux. Il permet d'accroître l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public. Il peut s'agir de la construction ou de l'amélioration d'un chemin multiusage situé sur les terres publiques pour accéder à un ou à plusieurs emplacements en location ou projetés de l'être, d'un sentier récréatif, d'une zone de mise à l'eau, d'une zone de baignade, d'une aire de jeux, etc.

OBJECTIF 2.2 : ACCROÎTRE LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Contexte lié à l'objectif : Les relations du gouvernement du Québec avec les communautés autochtones s'établissent à différents niveaux. Il existe des tables de négociation des revendications territoriales globales auxquelles il participe. Il existe également des processus bilatéraux entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones, qu'il s'agisse de la négociation d'ententes-cadres, d'ententes de consultation ou d'ententes sectorielles liées à l'utilisation du territoire, aux activités minières ou aux opérations forestières. Le Ministère intervient également auprès des communautés dans le cadre de la mise en œuvre de telles ententes ou de l'application de programmes.

5. Les résultats de ce sondage sont établis en fonction d'une marge d'erreur de ± 8 %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 %. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

Indicateur 6 : Proportion des communautés autochtones ayant accès à un mécanisme formel d’échange avec le Ministère

(Mesure de départ : 16 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	50 %	75 %	100 %
Résultats	43,6 % (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La Table Cris-Québec sur les activités minières et la Table Inuit-Naskapis-Québec sur les activités minières constituent des forums permettant aux représentants du Ministère et à ceux des nations autochtones concernées de transmettre de l’information et d’échanger des points de vue sur différents sujets d’intérêt en lien avec le développement minier. Le Gouvernement de la Nation Crie, présent sur la première table, représente 9 communautés, alors que l’Administration régionale Kativik, présente sur la seconde, comprend 14 communautés inuites et 1 communauté naskapie, soit 15 communautés au total. Ces deux mécanismes interpellent donc 24 communautés autochtones sur 55, à savoir 43,6 % d’entre elles. Plus précisément, au cours de l’année financière 2023-2024, il y a eu trois rencontres de la Table Cris-Québec sur les activités minières et trois rencontres de la Table Inuit-Naskapis-Québec sur les activités minières.

Orientation 3 : Contribuer à la transition vers une économie verte

OBJECTIF 3.1 : PARTICIPER À LA DÉCARBONATION DE L’ÉCONOMIE

Contexte lié à l’objectif : La contribution globale potentielle du secteur forestier à la réduction des gaz à effet de serre (GES) est maintenant démontrée. Un rapport des Nations Unies présente le développement économique du secteur forestier comme une force motrice de l’économie verte de demain⁶. La production d’un mètre cube de bois permet en effet de capter environ une tonne de CO₂ de l’atmosphère. Les forêts et les produits forestiers peuvent donc jouer un rôle stratégique dans la lutte contre les changements climatiques.

Des exercices de modélisation ont montré que le secteur forestier québécois pourrait avoir le potentiel de supprimer, dans un horizon temporel de dix ans, jusqu’à 6,7 Mt de CO₂ annuellement à l’échelle de la planète grâce à d’ambitieuses actions ciblées en forêt et à une plus grande utilisation des produits forestiers, tout en remplaçant des produits dont la production entraîne de plus grandes émissions de GES.

La filière de la bioénergie à base de biomasse forestière constitue un outil efficace pour participer à la décarbonation de l’économie, puisqu’elle peut permettre, à terme, de limiter les émissions de GES de plusieurs secteurs (bâtiment, industrie, transports), par une diminution de la consommation des combustibles fossiles. L’intégration du bois dans la construction permet aussi de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. En effet, le bois contribue au stockage du carbone dans les bâtiments et au remplacement

6. UNECE-FAO (2013), *Forests and Economic Development : A Driver for the Green Economy in the ECE Region*, ECE/TIM/SP/31, Genève, 62 p.

de matériaux dont la production requiert de plus grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués avec des produits pétroliers et non renouvelables.

Le potentiel minier reconnu du Québec pour les substances nécessaires à la transition énergétique ajoute par ailleurs un élément de croissance intéressant. Le Ministère est conscient des possibilités qui se présentent pour le Québec et cherche à maximiser les probabilités de développement des projets miniers nécessaires à la transition énergétique.

Indicateur 7 : Nombre de nouveaux projets d'exploration minière des filières de MCS soutenus financièrement par le Ministère

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	7	7	7	7
Résultats	0 (Non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, à la suite d'un appel de propositions mené dans le cadre du Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques 2021-2024, trois subventions (projets) ont été octroyées à une société minière junior. Cependant, celle-ci a informé le Ministère qu'elle ne pourrait réaliser les travaux; ainsi les conventions ont été annulées.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, plusieurs présentations du Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques ont été réalisées dans le cadre d'événements impliquant la clientèle admissible au Programme, soit les entreprises d'exploration minière. De plus, plusieurs rencontres ont été organisées à la demande des entreprises d'exploration afin de les accompagner et de répondre à leurs interrogations relativement au Programme et, plus particulièrement, à ses critères d'admissibilité. Mentionnons également que le Guide du demandeur, disponible sur la page Web du Ministère⁷, a été revu afin de clarifier les critères pour en faciliter l'interprétation.

Indicateur 8 : Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec

(Mesure de départ : 34 % en 2020)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	35 %	35 %	36 %	37 %
Résultats	Non applicable			

7. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Guide du demandeur*, [En ligne], [https://www.mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GM_DemandeurProgrammeAideExploration.pdf].

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins est un indicateur clé de l'impact des actions concrètes mises en œuvre par le gouvernement. Les résultats de l'année 2023-2024 n'ont pas été obtenus à ce jour; ils sont prévus pour l'automne 2024.

Des actions concrètes sont mises en œuvre par le gouvernement depuis plusieurs années pour contribuer à l'utilisation du bois dans la construction. En 2023-2024, le Ministère a poursuivi ses efforts pour favoriser la construction en bois. Douze actions ont été réalisées :

- 1- Finalisation de la phase un de l'initiative « Apprenons sur les bancs d'école » avec le lancement de la plateforme Moodle « Enseigner le bois »;
- 2- Octroi d'une subvention au Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) pour la phase deux de l'initiative « Apprenons sur les bancs d'école » à hauteur de 1,4 M\$ pour 2023 à 2027;
- 3- Poursuite de l'appui à Cecobois pour le soutien technique et de la diffusion du savoir-faire;
- 4- Poursuite du financement des travaux de la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois;
- 5- Octroi d'une subvention à Cecobois pour la bonification du Gestimat⁸ à hauteur de 1,4 M\$ pour 2023 à 2026;
- 6- Réalisation de 23 évaluations comparatives des émissions de GES en 2023-2024 (21 avant-projets et 2 projets réalisés) dans le cadre du projet de Cecobois « Réaliser des évaluations comparatives des émissions de gaz à effet de serre »;
- 7- Organisation d'une rencontre du Comité consultatif sur la construction bois;
- 8- Déploiement des sept projets acceptés dans le cadre d'un appel à projets de recherche et développement en construction bois;
- 9- Poursuite du Programme d'innovation en construction bois;
- 10- Octroi d'une subvention à Cecobois pour développer et mettre en œuvre de nouvelles formations continues adaptées à l'évolution des besoins des intervenants de la chaîne de la construction à hauteur de 1,182 M\$ pour 2023 à 2026;
- 11- Poursuite du plan de communication de la Politique d'intégration du bois dans la construction;
- 12- Octroi d'une subvention à Cecobois pour un projet visant à mieux faire connaître les bénéfices de l'utilisation du bois pour réduire les émissions de GES associées au secteur du bâtiment à hauteur de 1,2 M\$ pour 2023 à 2027.

Indicateur 9 : Nombre de nouveaux projets de bioénergie accompagnés par le Ministère

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	12	12	12	12
Résultats	13 (Atteinte)			

8. Gestimat est une plateforme Web conviviale qui permet une analyse comparative facile, rapide et transparente des GES de différents scénarios de bâtiment avec des structures de béton, d'acier ou de bois.

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les efforts de mise en œuvre pour l'année financière 2023-2024 s'inscrivent en continuité avec ceux déployés lors des années financières précédentes et correspondent à l'analyse des demandes d'aide financière adressées aux programmes administrés par le Ministère (Programme Innovation Bois) ou à ceux de ses partenaires tels qu'Investissement Québec et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

OBJECTIF 3.2 : RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Contexte lié à l'objectif : La sécurité des personnes et la protection de l'environnement étant des préoccupations majeures, le Ministère mobilise son expertise et ses ressources pour résoudre des problèmes connus concernant les sites miniers abandonnés qui sont sous la responsabilité de l'État. Le Ministère poursuit ses efforts pour réduire le passif environnemental sur les terres du domaine de l'État, et le cadre légal et réglementaire actuel vise à assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas.

Indicateur 10 : Proportion des sites miniers abandonnés, sous la responsabilité de l'État, dont les activités de caractérisation environnementale sont amorcées

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	20 %	60 %	90 %	-
Résultats	27 % (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible a été atteinte par la réalisation d'historiques de sites pour 17 des 62 sites miniers abandonnés ayant été identifiés comme prioritaires à la suite de l'application du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État⁹. Plus précisément, ces historiques ont impliqué la consultation de différents documents dont ceux d'archives (ex. : photographies aériennes) ainsi que la préparation de documents supports compilant les documents historiques d'intérêt et les analyses sommaires de ceux-ci.

Indicateur 11 : Nombre de projets soutenus de R et D en économie circulaire dans les filières de MCS

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4	4	-	-
Résultats	4 (Atteinte)			

9. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/sites-contamines/cadre-reference-gestion-sites-contamines-etat.pdf>].

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Un premier appel de propositions a été mené par le Pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés du Québec (PRIMA Québec) à la suite du lancement du Programme de soutien à la recherche et développement pour l'économie circulaire appliquée aux filières des MCS. Quatre projets ont obtenu du financement en 2023-2024.

Orientation 4 : Renforcer la connaissance en appui à la gestion durable des ressources naturelles et du territoire

OBJECTIF 4.1 : VALORISER LES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère mise sur la disponibilité accrue des connaissances en assurant une diffusion large et efficace de celles-ci et en veillant à ce qu'elles répondent aux exigences et aux besoins des utilisateurs. La valorisation des connaissances passe notamment par des activités de promotion et des efforts de transfert ciblant chaque utilisateur, qu'il soit du Ministère ou qu'il appartienne à sa clientèle externe.

Indicateur 12 : Nombre cumulatif de jeux de données ouvertes diffusés

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5	8	12	15
Résultats	8 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour le Ministère, un total de huit jeux de données ont été diffusés :

- biomasse et carbone forestiers du Québec méridional (diffusion en décembre 2023);
- modèles de prédiction de la hauteur et du volume marchand brut (diffusion en décembre 2023);
- mosaïque d'images satellite Sentinel : Québec provincial été 2023 (diffusion en décembre 2023);
- mosaïque d'images satellite Sentinel : Québec méridional été 2023 (diffusion en mars 2024);
- index cartographiques à l'échelle de 1/2 000, de 1/20 000 et de 1/100 000 (diffusion en mars 2024);
- Géo-Inondations : grille de présence des zones inondables cartographiées (diffusion en novembre 2023);
- zones inondées au-delà de la cartographie établie (diffusion en octobre 2023);
- base de données régionales des secteurs d'intervention potentiels, des chemins et infrastructures des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et des plans d'aménagement spéciaux soumis à la consultation du public (diffusion en mars 2024).

ENJEU 2 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET LA QUALITÉ DES SERVICES

Orientation 5 : Offrir une expérience bonifiée

OBJECTIF 5.1 : FAIRE PARTICIPER LA CLIENTÈLE À L'ÉVOLUTION DE NOS SERVICES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite poursuivre son engagement qui consiste à offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation afin de mieux servir les citoyens. En s'appuyant sur la mise en œuvre de bonnes pratiques numériques, le Ministère souhaite bonifier l'expérience de sa clientèle tout en augmentant son degré d'efficience.

Indicateur 13 : Nombre de consultations effectuées auprès de la clientèle pour bonifier les services offerts

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5	5	5	5
Résultats	16 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le nombre de consultations effectuées par le Secteur de l'infrastructure foncière et de l'information géospatiale auprès de sa clientèle s'élève à neuf. De ce nombre, deux consultations en continu ont été mises en place pour permettre à la clientèle de formuler des commentaires en tout temps et sept autres consultations ont été menées entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Parmi celles-ci, il y a, notamment, le test d'utilisabilité pour la fiche descriptive dans Infolot et la mesure de la satisfaction de la clientèle à l'égard de la qualité des services obtenus au Centre de relation avec la clientèle.

Une vaste démarche participative a par ailleurs été menée par le Secteur des mines du Ministère du 14 avril au 31 mai 2023 afin de recueillir les préoccupations et d'identifier les conditions favorisant le développement harmonieux de l'activité minière au Québec. Au total, près de 2 500 participants ont été recensés au cours de quatre consultations distinctes. Les éléments recueillis seront pris en considération dans le cadre de la réflexion sur les actions gouvernementales à mettre en place au cours des prochaines années pour favoriser le développement harmonieux de l'activité minière.

Le Secteur des forêts a mené trois consultations auprès de sa clientèle : un sondage tenu du 29 janvier au 23 février 2024 auprès des utilisateurs internes et externes des différentes données produites et diffusées en lien avec l'inventaire écoforestier du Québec méridional; et deux sondages de satisfaction (un réalisé en juin 2023 auprès des détenteurs de droits forestiers et un autre réalisé annuellement auprès de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'avis sectoriels pour des projets de modernisation et d'innovation liés à l'industrie des produits forestiers et à des projets relatifs à la construction en bois).

OBJECTIF 5.2 : OFFRIR UNE EXPÉRIENCE EMPLOYÉ MOBILISANTE

Contexte lié à l'objectif : Misant sur des pratiques de gestion basées sur l'écoute et l'ouverture, le Ministère compte développer une expérience employé positive et cultiver l'engagement au travail. Un personnel mobilisé et satisfait est un ambassadeur de premier choix pour attirer des candidats éventuels. De même, celui qui voit son employeur s'investir dans le développement de son potentiel et chercher à lui offrir un milieu de travail agréable et sain sera plus susceptible de lui rester fidèle.

Indicateur 14 : Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience employé

(Mesure de départ : s. o.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	70 %	70 %	72 %	74 %
Résultats	71 % (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La Direction générale des ressources humaines a effectué une collecte de données auprès de tous les employés du Ministère visant à mesurer le taux de satisfaction quant à leur expérience employé.

Le questionnaire, divisé en neuf thèmes regroupant 47 énoncés, a été soumis aux employés qui ont participé à l'exercice à hauteur de 71 %.

Pour l'année 2023, le taux de satisfaction global au Ministère a été de 71 %. Ce taux fait partie de la portion de la fourchette : « Bonne satisfaction des employés ».

La qualité de la relation entre le gestionnaire et l'employé (79 %) et les relations entre collègues (78 %) sont les thèmes présentant les plus hauts taux de satisfaction.

Finalement, à la question concernant l'expérience globale des employés du Ministère, le résultat est de 7,1 sur 10, corroborant le résultat global, qui se place 1 % au-dessus de l'objectif ministériel.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens (DSC) contient les engagements que le Ministère entend respecter dans les relations établies avec sa clientèle. Elle témoigne de la volonté du Ministère d'améliorer, de façon continue, la qualité des services offerts. Fort de cette approche, le Ministère souhaite simplifier les interactions et comprendre les besoins de sa clientèle et de ses partenaires. Ainsi, le Ministère s'engage à déployer une approche client misant sur l'écoute et la consultation.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle (DSC)

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services à la clientèle : 31 octobre 2021¹⁰

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim	99,6 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 3,17 jours)	60 jours dans 80 % des cas	96,1 % des cas traités dans un délai de 60 jours	Délai moyen de 8,8 jours
Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	14,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 112 jours)	55 jours dans 80 % des cas	7,1 % des cas traités dans un délai de 55 jours	Délai moyen de 139,1 jours
Demande de révision cadastrale	60,2 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 107,2 jours)	120 jours dans 80 % des cas	58,0 % des cas traités dans un délai de 120 jours	Délai moyen de 115,2 jours
Assignation d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	Non applicable	10 jours	Non applicable	Non applicable
Transmission d'un accusé de réception pour toute demande relative aux programmes Transportez vert, Roulez vert, Rénoclimat, Chauffez vert, Novoclimat, Éconologis, ÉcoPerformance, Bioénergie et Technoclimat	Non applicable	10 jours	Non applicable	Non applicable
Prendre votre appel téléphonique	89,0 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 46 s)	En moins de 2 minutes	92,0 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes	Délai moyen de 37,0 secondes
Répondre à votre courriel	98,5 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2022 (délai moyen de 0,38 jour)	En 2 jours ouvrables	s. o.	s. o. ¹¹

10. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, *Déclaration de services à la clientèle 2021-2023*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/Declaration_services_clientele.pdf].

11. L'outil de reddition de comptes pour le traitement des courriels est non accessible en raison des modifications apportées pour l'authentification des accès à cet outil.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Un sondage s’est tenu du 18 septembre au 17 novembre 2023 auprès de la population générale et des professionnels ayant communiqué avec un centre de relation avec la clientèle du Ministère par téléphone ou courriel. Ce sondage s’inscrit dans une démarche d’amélioration de l’expérience et des services offerts à la clientèle du Ministère. En effet, conformément à la Loi sur l’administration publique et à la DSC du Ministère, il est prioritaire de vérifier que la qualité des services offerts répond aux attentes de la clientèle. Le Ministère démontre avoir respecté ces engagements précis en obtenant un taux de satisfaction global de 99 %.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Pour la gestion des titres miniers

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Avis de désignation pour l’obtention d’un claim	99,6 % des cas traités dans un délai de 60 jours (délai moyen de 3,17 jours)	60 jours dans 80 % des cas	96,1 % des cas traités dans un délai de 60 jours	Délai moyen de 8,8 jours
Délivrance d’un bail exclusif d’exploitation de substances minérales de surface	14,3 % des cas traités dans un délai de 55 jours (délai moyen de 112 jours)	55 jours dans 80 % des cas	7,1 % des cas traités dans un délai de 55 jours	Délai moyen de 139,1 jours

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au cours de l’exercice 2023-2024, 72 498 avis de désignation sur carte pour l’obtention de claims ont été traités. Parmi ces avis de désignation, 96,1 %, soit 69 720, ont été traités dans un délai inférieur ou égal à 60 jours ouvrables. Le délai de traitement moyen était de 8,8 jours ouvrables. Les délais de traitement plus longs que l’année précédente ont été occasionnés par la préparation et la mise en place des procédures visant le traitement des demandes d’autorisation de travaux d’exploration à impacts ainsi que par la présence de nouvelles contraintes à l’activité minière sur le territoire.

Par ailleurs, 14 baux exclusifs d’exploitation de substances minérales de surface (BEX) ont été délivrés par le Ministère, dont un qui a été traité dans un délai inférieur à 55 jours ouvrables, soit 7,1 %. Le délai moyen de traitement est de 139 jours ouvrables, soit 27 jours de plus que la moyenne de l’année précédente. La mise en place des mesures de relances économiques après la pandémie explique la forte augmentation des demandes de BEX pour des travaux d’infrastructures au Québec, dont ceux pour le MTQ et Hydro-Québec.

Pour les demandes relatives au cadastre

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Demande de révision cadastrale	60,2 % des cas traités dans un délai de 120 jours (délai moyen de 107,2 jours)	120 jours dans 80 % des cas	58,0 % des cas traités dans un délai de 120 jours	Délai moyen de 115,2 jours

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Il y a eu une hausse de près de huit jours du délai moyen de traitement par rapport au résultat de l'an dernier. Cette hausse s'explique par l'effet combiné de la difficulté d'obtenir des soumissions des arpenteurs-géomètres de pratique privée, de la difficulté de ces derniers à respecter leurs délais contractuels et des efforts mis par l'équipe pour rattraper le retard accumulé de l'année précédente.

Pour les demandes relatives aux programmes en innovation et en transition énergétiques

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Assignment d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	Non applicable	10 jours	Non applicable	Non applicable
Transmission d'un accusé de réception pour toute demande relative aux programmes Transportez vert, Roulez vert, Rénoclimat, Chauffez vert, Novoclimat, Éconologis, ÉcoPerformance, Bioénergie et Technoclimat	Non applicable	10 jours	Non applicable	Non applicable

Pour les délais de réponse aux demandes d'information

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Prendre votre appel téléphonique	89,0 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes (délai moyen de 46 s)	En moins de 2 minutes	92,0 % des appels dans un délai de moins de 2 minutes	Délai moyen de 37,0 secondes
Répondre à votre courriel	98,5 % des courriels dans un délai de 2 jours ouvrables ou moins du 1 ^e avril au 30 septembre 2022 (délai moyen de 0,38 jour)	En 2 jours ouvrables	Non disponible ¹²	Non disponible

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Dans l'ensemble, les résultats pour l'engagement relatifs aux appels téléphoniques se sont améliorés par rapport à 2022-2023, passant de 89 % à 92 %.

Suivi des plaintes en 2023-2024

MRNF (MERN)

Plaintes	Résultats 2022-2023		Résultats 2023-2024	
	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ¹³	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ¹⁴
1 ^{re} instance et plainte verbale	17	10,5	12	14
2 ^e instance	3	17	12	23
Total	20		24	

Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a reçu 12 plaintes pour un traitement de première instance, relativement aux produits et services. Quant au Bureau de la gestion des plaintes (BGP), il a reçu 12 plaintes pour un traitement en deuxième instance. Le Ministère a donc reçu 24 plaintes pour l'exercice 2023-2024.

Le délai moyen de traitement s'est établi à 14 jours ouvrables pour les plaintes écrites et verbales reçues pour un traitement en première instance et à 23 jours pour les plaintes reçues pour un traitement en deuxième instance. Le délai de 23 jours est attribuable au traitement de deux plaintes qui ont nécessité l'apport et le suivi

12. L'outil de reddition de comptes pour le traitement des courriels est non accessible en raison des modifications apportées pour l'authentification des accès à cet outil.

13. Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

14. Les plaintes impliquant une révision cadastrale n'ont pas été incluses dans le calcul du délai de traitement moyen.

de plusieurs collaborateurs en raison de la complexité de ces dossiers. En faisant abstraction de ces deux plaintes, le délai serait de 16,7 jours.

Des 12 plaintes reçues pour un traitement en deuxième instance par le BGP, une s'est avérée fondée au sens de la Politique ministérielle de la gestion des plaintes¹⁵.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens : 25 mars 2022¹⁶

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Répondre à votre courriel à services.clientele@mffp.gouv.qc.ca dans un délai maximal de 3 jours ouvrables	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Répondre à votre appel fait au 1 844 - LAFORET en moins de 3 minutes	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Assurer le traitement de votre plainte dans un délai maximal de 15 jours ouvrables	87,5 % des cas traités dans un délai de 15 jours ouvrables (délai moyen de 12,6 jours)	Pour 80 % des plaintes traitées	66,7 % des cas traités dans un délai de 15 jours ouvrables	Délai moyen de 18 jours
Répondre à votre demande dans un délai maximal de 3 jours ouvrables	90 % des cas répondus dans un délai de 3 jours (délai moyen de 2 jours)	Pour 80 % des demandes	92,7 % des cas répondus dans un délai de 3 jours ouvrables	Délai moyen de 1,4 jour
Prendre en charge votre dossier dans un délai maximal de 2 jours ouvrables	Aucune demande reçue	Pour 80 % des demandes	66,7 % des demandes prises en charge dans un délai de 2 jours ouvrables	Délai moyen de 1,7 jour
Satisfaire vos attentes à l'égard du service de vente en ligne de permis	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Assurer, 24 heures sur 24, un suivi des appels reçus à SOS Braconnage pour le signalement d'actes illégaux	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

15. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO_plaintes_MRNF.pdf].

16. Les résultats non applicables concernent des sections qui ne relèvent plus du Ministère.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Un sondage s’est tenu du 18 septembre au 17 novembre 2023 auprès de la population générale et des professionnels ayant communiqué avec un centre de relation avec la clientèle du Ministère par téléphone ou courriel. Ce sondage s’inscrit dans une démarche d’amélioration de l’expérience et des services offerts à la clientèle du Ministère. En effet, conformément à la Loi sur l’administration publique et à la DSC du Ministère, il est prioritaire de vérifier que la qualité des services offerts répond aux attentes de la clientèle. Le Ministère démontre avoir respecté ces engagements précis en obtenant un taux de satisfaction global de 99 %.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Renseignements généraux et plaintes

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Répondre à votre courriel à services.clientele@mffp.gouv.qc.ca dans un délai maximal de 3 jours ouvrables	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Assurer le traitement de votre plainte dans un délai maximal de 15 jours ouvrables	87,5 % des cas traités dans un délai de 15 jours ouvrables (délai moyen de 12,6 jours)	Pour 80 % des plaintes traitées	66,7 % des cas traités dans un délai de 15 jours ouvrables	Délai moyen de 18,0 jours

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au cours de l’année 2023-2024, le Bureau de la gestion des plaintes (BGP) du Ministère a reçu trois plaintes pour traitement. Le délai moyen de traitement s’est établi à 18 jours ouvrables pour les plaintes écrites et verbales. Des trois plaintes reçues pour traitement, deux se sont avérées partiellement fondées au sens de la Politique ministérielle de la gestion des plaintes. Une seule plainte a été traitée hors délai.

Demandes de renseignements concernant la forêt

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Répondre à votre demande dans un délai maximal de 3 jours ouvrables ¹⁷	90 % des cas répondus dans un délai de 3 jours (délai moyen de 2 jours)	Pour 80 % des demandes	92,7 % des cas répondus dans un délai de 3 jours ouvrables	Délai moyen de 1,4 jour

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible a été atteinte puisque 92,7 % des cas ont été traités dans un délai maximal de trois jours. Seulement deux demandes ont été traitées hors délai. Elles l'ont été en cinq et sept jours et ont nécessité un travail de recherche d'information. Le Ministère a également reçu de nombreuses autres demandes de renseignements concernant la forêt par le biais d'une ligne téléphonique liée aux inventaires forestiers et par les boîtes courriel de *Forêt ouverte* et des inventaires forestiers. Un total de 246 demandes ont été reçues entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mars 2024 (10 mois). Les réponses aux demandes ont été transmises dans un délai de 2 jours pour 89 % d'entre elles.

Attribution de volumes en forêt publique

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Prendre en charge votre dossier dans un délai maximal de 2 jours ouvrables	Aucune demande reçue	Pour 80 % des demandes	66,7 % des demandes prises en charge dans un délai de 2 jours ouvrables	Délai moyen de 1,7 jour

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Trois demandes ont été reçues, et deux de ces demandes ont été prises en charge dans un délai de deux jours ouvrables ou moins. La troisième demande a été prise en charge dans un délai de trois jours ouvrables.

Mon dossier chasse et pêche

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Satisfaire vos attentes à l'égard du service de vente en ligne de permis	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

17. Les boîtes courriel foret.ouverte@mffp.gouv.qc.ca et inventaires.forestiers@mffp.gouv.qc.ca n'ont pas fait l'objet de suivi concernant cet indicateur.

SOS Braconnage

Engagement	Résultat 2022-2023	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Assurer, 24 heures sur 24, un suivi des appels reçus à SOS Braconnage pour le signalement d'actes illégaux	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Suivi des plaintes

MRNF (MFFP)

Plaintes	Résultats 2022-2023		Résultats 2023-2024	
	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ¹⁸	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen
Plaintes	8	12,6	3	18

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Veuillez vous référer à la page 30, à la section Explication du résultat obtenu en 2023-2024 qui concerne les résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service.

18. Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes réparties dans huit secteurs d'activité, deux fonds spéciaux de même que sur des ressources rattachées à la Direction du bureau de la sous-ministre et du secrétariat général.

Au 31 mars 2024, le Ministère employait 2 893 personnes. La répartition de l'effectif par secteur d'activité au 31 mars 2024 est présentée dans le tableau suivant.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2022-2023 ¹⁹	2023-2024	Écart
Bureau de la sous-ministre et des unités relevant de la sous-ministre	20	33	13
Services à la gestion	481	470	-11
Infrastructure foncière et information géospatiale	357	363	6
Mines	200	202	2
Gouvernance et coordination des interventions ²⁰	290	s. o.	-290
Territoire et affaires stratégiques	s. o.	258	258
Forêts	436	439	3
Forestier en chef	53	55	2
Opérations régionales	1 204	1 073	-131
Total	3 041	2 893	-148

19. Les résultats de 2022-2023 correspondent à une reconstitution des données du Ministère en excluant les unités transférées au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

20. En raison d'une réorganisation sur le plan administratif, certains secteurs d'activité n'ont pas d'historique ni de données au 31 mars 2024. La Direction générale du territoire public ainsi que l'ensemble de ses directions régionales ont été transférées, en juin 2023, au Secteur de la gouvernance et de la coordination des interventions. Ce secteur a été renommé Secteur du territoire et des affaires stratégiques.

Fonds spéciaux ²¹	2021-2022	2022-2023	Écart
Fonds d'information sur le territoire	573	573	0
Fonds des ressources naturelles	952	837	-115

La diminution du nombre d'employés est principalement attribuable à une réduction des recrutements dans les pépinières cette année, comparativement à la même période de l'année précédente.

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	0,94 %	1,22 %

Nombre moyen de jours de formation par personne

Champs d'activité	2022	2023
Cadre	0,08 jour	0,11 jour
Professionnel	0,67 jour	0,95 jour
Fonctionnaire	0,32 jour	0,50 jour
Ouvrier	0,18 jour	0,02 jour
Étudiant et stagiaire	0,05 jour	0,01 jour
Total²²	1,31 jour	1,59 jour

Évolution des dépenses en formation

	2022	2023
Somme allouée par personne ²³	592 \$	778 \$

Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés ayant travaillé au Ministère durant l'année civile, incluant les cadres et les administrateurs de l'État. La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit l'investissement de 1 % de la masse salariale en formation par année civile. L'atteinte d'une proportion de 1,22 % a été favorisée par la mise en place de la Politique de soutien aux études.

21. L'effectif relevant de ces fonds est inclus dans les totaux dans ce tableau. Toutefois, la somme de l'effectif des fonds spéciaux n'égale pas l'effectif total.

22. Nombre moyen de jours de formation pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

23. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les cadres, les professionnels et les fonctionnaires.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	s. o.	11,4 %	11,1 %

Pour l'année 2023-2024, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 11,1 % comparativement à un taux de 11,4 % l'année précédente. Les départs volontaires en mutation et en retraite ont légèrement diminué. Toutefois, cette comparaison est à interpréter avec prudence étant donné que les résultats de 2022-2023 correspondent à une reconstitution des données du Ministère en excluant les unités transférées au MEIE et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	s. o.	98	93

Au cours de l'année 2023-2024, 93 employés ont quitté le Ministère pour la retraite, ce qui représente une diminution de 5 employés comparativement à 2022-2023. Toutefois, cette comparaison est à interpréter avec prudence étant donné que les résultats de 2022-2023 correspondent à une reconstitution des données du Ministère en excluant les unités transférées au MEIE et au MELCCFP.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise²⁴ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024²⁵

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} février 2021 au 31 janvier 2024
184	191

Le Ministère aurait donc déjà atteint sa cible de régionalisation pour 2028.

24. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

25. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

3.2 Utilisation des ressources financières

Bilan financier

Dépenses par secteur d'activité

Programme 1 – Gestion des ressources naturelles et forestières

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 ²⁶ (k\$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2024 ²⁷ (k\$) (2)	Écart (k\$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2022-2023 ²⁸ (k\$) (4)
Direction du Ministère	10 385,1	6 017,0	-4 368,1	5 841,4
Services à la gestion	35 358,1	34 986,6	-371,5	36 153,7
Gouvernance et coordination des interventions ²⁹	7 006,7	12 091,6	5 084,9	26 577,4
Aménagement durable du territoire forestier	234 563,1	341 017,6	106 454,5	256 400,6
Suppression des feux de forêt	25 000,0	168 395,4	143 395,4	26 546,0
Forestier en chef	5 947,5	6 401,1	453,6	6 006,0
Opérations régionales	123 214,4	147 853,0	24 638,6	136 400,3
Ressources minérales	21 491,5	21 104,0	-387,5	23 759,0
Sous-total	462 966,4	737 866,3	274 899,9	517 684,4
Mesures du Budget 2023-2024	45 000,0	-	-45 000,0	-
Total du Programme 1	507 966,4	737 866,3	229 899,9	517 684,4

Principales variations

La dépense prévue totale du Programme 1 est supérieure au budget de dépenses 2023-2024. Cette variation s'explique principalement par :

- le déploiement d'initiatives en réaction aux feux de forêt de l'été 2023;
- l'autorisation donnée à la SOPFEU d'appuyer les communautés;
- l'augmentation du niveau d'investissement en travaux sylvicoles;
- la poursuite des efforts de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- la hausse des investissements pour les chemins multiusages.

26. Budget de dépenses 2023-2024 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

27. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

28. MINISTÈRE DES FINANCES, Comptes publics 2022-2023, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Comptes-publics/FR/CPTFR_vol2-2022-2023_Seconde_edition.pdf.

29. En juin 2023, la Direction générale du territoire public ainsi que l'ensemble de ses directions régionales ont été transférées au Secteur de la gouvernance et de la coordination des interventions. Ce secteur a été renommé Secteur du territoire et des affaires stratégiques.

Fonds spéciaux

Fonds des ressources naturelles

Le Fonds des ressources naturelles regroupe trois volets distincts : le volet aménagement durable du territoire forestier, le volet patrimoine minier et le volet gestion de l'activité minière.

Le volet aménagement durable du territoire forestier est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral, incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration des sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

Le volet gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines, à l'exception de celles liées au pétrole, au gaz naturel, aux réservoirs souterrains et à la saumure, et celles liées à l'application de la Loi sur l'impôt minier.

Les revenus et les dépenses du Fonds ont été plus élevés en 2023-2024 comparativement à 2022-2023. Ces augmentations s'expliquent principalement par la récupération par l'industrie des bois brûlés à la suite des feux de forêt de l'été 2023 ainsi que par l'acquisition d'équipement additionnel pour combattre les feux et la formation des pompiers additionnels.

Revenus et dépenses du Fonds des ressources naturelles

Secteurs d'activité	Prévisions 2023-2024 ³⁰ (k\$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2024 ³¹ (k\$) (2)	Écart (k\$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2022-2023 ³² (k\$) (4)
Revenus	673 779	806 020	132 241	670 283
Dépenses	701 609	820 740	119 131	668 993
Excédent (déficit)	(27 830)	(14 720)	13 110	1 290,9

Fonds d'information sur le territoire

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe les activités liées à l'arpentage, au cadastre et au registre foncier de même qu'aux produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il agit également en matière d'élaboration de politiques et de stratégies de mise en valeur du territoire public ainsi que de défense de l'intégrité du territoire du Québec.

30. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Crédits et dépenses des portefeuilles 2023-2024*, [En ligne], [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/23-24/3_Credits_depenses_portefeuelles.pdf].

31. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2023-2024 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

32. MINISTÈRE DES FINANCES, *Comptes publics 2022-2023*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Comptes-publics/FR/CPTFR_vol2-2022-2023_Seconde_edition.pdf].

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts à la clientèle.

Les revenus du Fonds ont été moins élevés en 2023-2024 comparativement à 2022-2023. Cette diminution s'explique principalement par la variation des transactions sur le marché immobilier au Québec. Les dépenses du Fonds sont cependant plus élevées en 2023-2024 comparativement à 2022-2023. Cette variation s'explique notamment par une augmentation des dépenses en ressources informationnelles.

Revenus et dépenses du Fonds d'information sur le territoire

Secteurs d'activité	Prévisions 2023-2024 ³³ (k\$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2024 ³⁴ (k\$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2022-2023 ³⁵ (k\$) (4)
Revenus	186 610	179 451	-7 159	198 583
Dépenses	181 018	156 286	-24 732	134 386
Excédent (déficit)	5 592	23 165	17 573	64 197

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles sont un levier de transformation et de création de valeur incontournable au sein du Ministère, notamment en soutien à son plan stratégique, au Plan de transformation numérique 2023-2027 (PTN) et à la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 (STNG).

Au cours de l'année 2023-2024, la contribution des ressources informationnelles s'est élevée à 73,2 M\$, et ce, dans l'objectif de créer de la valeur au bénéfice des citoyens et des entreprises par l'entremise de la réalisation de projets en soutien à la mission et d'activités visant à assurer la continuité des services.

Ces accomplissements se traduisent par le déploiement d'efforts importants visant à favoriser la transformation numérique, l'évolution des services par la mise en place de nouvelles pratiques, la résorption de la désuétude technologique, la réponse aux enjeux de sécurité et la pérennité des actifs.

Les réalisations des ressources informationnelles contribuent à l'évolution des services par la conception et la réalisation de solutions innovantes et performantes. Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a réalisé l'avancement de 18 interventions. Parmi celles-ci, quatre projets ont été menés à terme. Le Ministère a aussi rendu disponibles plus de 10 nouveaux services numériques aux citoyens au cours de l'année s'alignant sur l'orientation de la STNG « Le numérique pour une administration publique innovante, efficace et transparente ». De plus, les efforts réalisés mettent de l'avant le désir de rendre l'organisation plus performante, particulièrement en travaillant sur des initiatives découlant des ambitions d'affaires du PTN « Augmenter la performance

33. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Crédits et dépenses des portefeuilles 2023-2024*, [En ligne], [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/23-24/3_Credits_depenses_portefeuilles.pdf].

34. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2023-2024 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

35. MINISTÈRE DES FINANCES, *Comptes publics 2022-2023*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Comptes-publics/FR/CPTFR_vol2-2022-2023_Seconde_edition.pdf].

et le développement du secteur forestier en favorisant la compétitivité de l'industrie forestière » et « Améliorer l'agilité organisationnelle afin de créer davantage de valeur pour les employés et les clients ».

Au cours de l'année, le Ministère a renforcé ses actions en matière de sécurité de l'information, notamment par la création de la Direction de la sécurité numérique et de la cybersécurité (DSNC) et par l'approbation d'une nouvelle Politique de sécurité de l'information.

La DSNC a été créée en septembre 2023, conformément aux exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en matière de sécurité de l'information. Elle vise à renforcer la gouvernance et les stratégies du Ministère associées à la sécurité de l'information afin que ce dernier puisse offrir des produits et services efficaces et performants à sa clientèle interne et externe. La DSNC intègre la division du Centre opérationnel de cybersécurité du Ministère, conformément à l'article 9 de la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information.

La nouvelle Politique de sécurité de l'information est entrée en vigueur le 22 février 2024. Elle matérialise l'engagement du Ministère d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information sous sa responsabilité. Par ailleurs, pour soutenir cet engagement, le Ministère a déployé une campagne triennale de sensibilisation aux enjeux de la sécurité de l'information et de ses domaines connexes auprès de l'ensemble de son personnel.

Les actions portées par le Ministère en matière de ressources informationnelles au cours de l'année démontrent une volonté de se transformer, mais aussi d'agir au bénéfice des citoyens et des entreprises par l'entremise de ses réalisations et des différentes actions mises en œuvre.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Heures rémunérées

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique³⁶, le Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé. En 2023-2024, le Ministère s'est vu attribuer une cible de 5 549 951 heures rémunérées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Les résultats indiqués quant à la consommation d'heures rémunérées du Ministère sont issus d'un calcul théorique, et toute comparaison ultérieure avec ces données doit donc être faite avec prudence.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Catégories	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposés (4) = (3) / 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposés ³⁷ [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
Personnel d'encadrement	356 143,31	320,78	356 464,10	195,18	195,66	-0,48
Personnel professionnel	2 545 136,19	32 736,25	2 577 872,44	1 411,53	1 403,80	7,73
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	2 034 145,61	19 148,12	2 053 293,73	1 124,29	1 140,39	-16,10
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	585 420,39	1 356,92	586 777,30	321,29	322,63	-1,34
Total	5 520 845,50	53 562,07	5 574 407,57	3 052,30	3 062,48	-10,18

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'effectif autorisé pour le Ministère en 2023-2024 s'élève à 5 549 951 heures rémunérées. Cependant, au cours de cet exercice, le Ministère a utilisé 5 574 407,57 heures rémunérées, ce qui a entraîné un dépassement de 24 457 heures par rapport à l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor. Ce dépassement est attribuable à la surconsommation d'heures requises pour la gestion des feux de forêt qui ont marqué l'été 2023.

36. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur la fonction publique*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-3.1.1>].

37. Les résultats de 2022-2023 correspondent à une reconstitution des données du Ministère en excluant les unités transférées au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Contrats de service

Le tableau ci-après présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus dans la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	5	332 940,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	290	120 134 938,82 \$
Total des contrats de service	295	120 467 878,82 \$

4.2 Développement durable

En janvier 2023, le Ministère a rendu public le Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 à la suite de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028³⁸.

Ce PADD contient un total de 20 actions avec leurs indicateurs et cibles qui permettent d'en mesurer les résultats.

Ces actions couvrent quatre des cinq orientations de la SGDD 2023-2028, soit :

- Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
- Orientation 2 : Agir en faveur de la nature et pour la santé;
- Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
- Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

La présente section fait état des résultats obtenus, pour l'exercice 2023-2024, pour chacune des actions contenues dans le PADD 2023-2028.

38. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf>].

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1- Inciter les entreprises du secteur minier à améliorer leurs pratiques d'affaires en matière de développement durable	Nombre d'entreprises ayant bénéficié annuellement du Programme de soutien au développement des entreprises du secteur minier	5	11
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	2- Favoriser l'intégration de concepts d'économie circulaire dans les projets de recherche et de développement (R et D)	Nombre de nouveaux projets de R et D soutenus annuellement en économie circulaire dans les filières de minéraux critiques et stratégiques	4	4
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	3- Favoriser l'écoconception des infrastructures par l'intégration du bois dans la construction non résidentielle	Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec	35 %	Non disponible
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	4- Soutenir la filière de la bioénergie	Nombre de projets de bioénergie accompagnés annuellement par le Ministère	12	13
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	5- Former des professionnels, des techniciens et des gens de métier spécialisés en construction bois	Nombre de professionnels, de techniciens et de gens de métier spécialisés en construction bois formés annuellement en construction bois dans les entités bénéficiant d'un soutien	1 000	1 259
2.1.1 Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec	6- Protéger des milieux humides d'intérêt	Désignation légale de milieux humides d'intérêt	-	-

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	7- Protéger les espèces menacées ou vulnérables sur le territoire forestier	Proportion de sites intégrés annuellement aux usages forestiers répondant aux critères de protection administrative en vertu de l'Entente EMV	100 %	100 %
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	8- Adapter la gestion et l'aménagement des forêts aux changements climatiques	Nombre de nouvelles interventions visant l'amélioration des connaissances sur les effets des CC	-	-
		Nombre de nouvelles mesures visant l'adaptation des pratiques de gestion et d'aménagement aux effets des CC et leur suivi	-	-
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	9- Réduire les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des pesticides dans les pépinières forestières publiques	Indicateur de suivi de l'évolution des risques pour l'environnement par hectare de production (IRPest-E/ha)	Diminution de 10 % pour la période 2023-2028 par rapport à la période de référence 2013-2018	Non applicable
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	10- Poursuivre la mise en œuvre des activités de restauration du passif environnemental minier	Proportion des sites miniers abandonnés sous la responsabilité de l'État dont les activités de caractérisation environnementales sont amorcées	20 %	27 %
2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels	11- Soutenir financièrement la réalisation d'aménagements publics et communautaires	Nombre de nouveaux projets d'aménagements publics et communautaires soutenus annuellement par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public	15	29

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	12- Favoriser la participation autochtone au développement des ressources minérales	Nombre de nouveaux projets de prospection et d'exploration minières financés annuellement par les fonds miniers autochtones	15	28
		Nombre d'activités de sensibilisation et de promotion du secteur minier réalisées annuellement par les fonds miniers autochtones	12	17
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	13- Accroître la proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Proportion des interventions structurantes ayant fait annuellement l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	33 %
5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	14- Soutenir la recherche en aménagement durable des forêts auprès des partenaires externes (universités et centres collégiaux de transfert de technologie)	Nombre de nouveaux projets de recherche en aménagement durable des forêts soutenus annuellement	6	7
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	15- Accroître la proportion des programmes normés intégrant des critères de durabilité	Proportion des programmes de soutien financier durable	40 %	65 %
		Proportion des programmes de soutien financier durable du secteur prioritaire Ressources naturelles	30 %	46 %
		Proportion des programmes de soutien financier durable du secteur prioritaire Soutien aux entreprises	40 %	100 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	16- Accroître la proportion des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions responsables des contrats publiés dans le SEAO	20 %	35 %

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	17- Augmenter le niveau de maturité des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications	Indice de maturité numérique responsable (Indice de référence : Modéré 30 % en 2022)	30 %	55 %
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	18- Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles	Attestation ICI on recycle + (IOR+) au siège social du Ministère	IOR+ niveau performance	Atteinte
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	19- Augmenter la proportion du parc de véhicules électriques ou hybrides branchables légers	Proportion des acquisitions de véhicules électriques ou hybrides branchables légers de type de ville	50 %	100 %
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif et collectif alternatif à l'auto solo des employés de l'État	20- Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable	Nombre d'activités de sensibilisation et de formations offertes annuellement aux employés	2	3

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs au Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1- Inciter les entreprises du secteur minier à améliorer leurs pratiques d'affaires en matière de développement durable	Nombre d'entreprises ayant bénéficié annuellement du Programme de soutien au développement des entreprises du secteur minier	5	11 (Atteinte)

Le Secteur des mines du Ministère a fait des activités de promotion auprès de la clientèle admissible au Programme en assurant une présence lors de divers événements clés du secteur minier (Québec Mines + Énergie, Xplor, etc.).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	2- Favoriser l'intégration de concepts d'économie circulaire dans les projets de recherche et de développement (R et D)	Nombre de nouveaux projets de R et D soutenus annuellement en économie circulaire dans les filières de minéraux critiques et stratégiques	4	4 (Atteinte)

Un premier appel de propositions a été mené par PRIMA Québec à la suite du lancement du Programme de soutien à la recherche et développement pour l'économie circulaire appliquée aux filières des MCS. Quatre projets ont obtenu du financement en 2023-2024.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	3- Favoriser l'écoconception des infrastructures par l'intégration du bois dans la construction non résidentielle	Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages ou moins au Québec	35 %	Non disponible

Le taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins est un indicateur clé de l'impact des actions concrètes mises en œuvre par le gouvernement. Les résultats de l'année 2023-2024 n'ont pas été obtenus à ce jour : ils sont prévus pour l'automne 2024.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	4- Soutenir la filière de la bioénergie	Nombre de projets de bioénergie accompagnés annuellement par le Ministère	12	13 (Atteinte)

Les efforts de mise en œuvre pour l'année financière 2023-2024 s'inscrivent en continuité avec ceux déployés lors des années précédentes et correspondent à l'analyse des demandes d'aide financière adressées aux programmes administrés par le Ministère (Programme Innovation Bois) ou à ceux partenaires tels qu'Investissement Québec et le MEIE.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	5- Former des professionnels, des techniciens et des gens de métier spécialisés en construction bois	Nombre de professionnels, de techniciens et de gens de métier spécialisés en construction bois formés annuellement en construction bois dans les entités bénéficiant d'un soutien	1 000	1 259 (Atteinte)

Pour l'année 2023-2024, environ 1 259 professionnels, techniciens et gens de métier spécialisés en construction bois ont été formés en construction bois par Cecobois. Ces formations ont été soutenues par l'intermédiaire d'une entente avec Cecobois dans le cadre de la mesure 9.1 du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction. Cette mesure vise à soutenir la poursuite du soutien technique, le développement d'outils et la collaboration entre professionnels. Voici quelques exemples d'activités de formation en construction bois auxquelles les professionnels, techniciens et gens de métier ont participé au cours de l'année 2023-2024 :

- ateliers-conférences sur différents sujets comme les avantages de la construction en bois ou l'introduction à la construction en bois massif;
- formations techniques sur Gestimat, formation de base pour les « curieux du bois » ou formations plus avancées pour les « pros du bois »;
- séminaire sur les bâtiments de cinq à six étages en ossature légère;
- conférences Cecobois.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
2.1.1 Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec	6- Protéger des milieux humides d'intérêt	Désignation légale de milieux humides d'intérêt	-	-

Aucune cible fixée pour 2023-2024. Le projet de désignation d'une première vague de milieux humides d'intérêt par le Ministère respecte les échéanciers prévus. L'atteinte de la cible prévue pour 2027-2028 semble toujours réaliste.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	7- Protéger les espèces menacées ou vulnérables sur le territoire forestier	Proportion de sites intégrés annuellement aux usages forestiers répondant aux critères de protection administrative en vertu de l'Entente EMV	100 %	100 % (Atteinte)

L'indicateur de cette activité est la proportion de sites de protection intégrés annuellement aux usages forestiers par rapport au nombre d'occurrences au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) répondant aux critères de protection administrative en vertu de l'Entente administrative concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore et d'autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec entre le Ministère et le MELCCFP (Entente EMV).

Il vise donc à quantifier le niveau de protection qu'assure l'Entente EMV pour l'ensemble des occurrences pouvant en bénéficier. La cible visée est 100 %, soit la protection de l'entièreté des occurrences du CDPNQ répondant aux critères de protection administrative en vertu de l'Entente EMV par l'entremise de sites de protection intégrés aux usages forestiers.

Les données pour la protection ont été rendues disponibles en trois vagues entre novembre 2023 et mars 2024 pour couvrir l'ensemble des espèces visées par l'Entente EMV.

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	8- Adapter la gestion et l'aménagement des forêts aux changements climatiques	Nombre de nouvelles interventions visant l'amélioration des connaissances sur les effets des CC	-	-
		Nombre de nouvelles mesures visant l'adaptation des pratiques de gestion et d'aménagement aux effets des CC et leur suivi	-	-

Étant donné qu'il n'y a pas de cible pour l'année 2023-2024, le Ministère n'a donc aucun résultat. Des actions en lien avec les deux indicateurs énoncés ont tout de même été réalisées au cours de la dernière année. Parmi ces actions, il y a :

- l'application Devenir de l'habitat des arbres au Québec, conçue pour prévoir les effets des CC sur l'habitat des arbres au Québec;
- le diagnostic des vulnérabilités régionales des essences pour deux régions : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (03 et 12).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	9- Réduire les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des pesticides dans les pépinières forestières publiques	Indicateur de suivi de l'évolution des risques pour l'environnement par hectare de production (IRPest-E/ha)	Diminution de 10 % pour la période 2023-2028 par rapport à la période de référence 2013-2018	Non applicable

Aucune cible n'était prévue dans le PADD spécifiquement pour l'année 2023-2024. La diminution de 10 % est prévue pour l'ensemble de la période 2023-2028 en comparaison avec la période de référence de 2013-2018. Avec l'objectif d'atteindre la cible, différentes actions ont été entreprises en 2023-2024 dans les pépinières forestières publiques, notamment :

- l'introduction de nouveaux biopesticides à faible impact sur l'environnement : le Scorpio®, le Beetlegone®, le Problad®, le Problad Biofungicide®, le Beloukha® et le Sluggo®;
- l'utilisation de méthodes de lutte alternatives comme les prédateurs *Dalotia coriaria* et *Stratiolaelaps scimitus* en remplacement des traitements insecticides contre la mouche du rivage et la mouche sciaride;
- l'introduction et les essais de produits à base d'acide acétique, un herbicide de contact non sélectif à faible impact, dans trois pépinières en vue du remplacement, partiel ou total, du glyphosate pour le contrôle des plantes adventices à proximité des aires de production.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
2.2.2 Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	10- Poursuivre la mise en œuvre des activités de restauration du passif environnemental minier	Proportion des sites miniers abandonnés sous la responsabilité de l'État dont les activités de caractérisation environnementales sont amorcées	20 %	27 % (Atteinte)

La cible a été atteinte par la réalisation d'historiques de sites pour 17 des 62 sites miniers abandonnés ayant été identifiés comme prioritaires à la suite de l'application du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État. Plus précisément, ces historiques ont impliqué la consultation de différents documents dont ceux d'archives (ex. : photographies aériennes) ainsi que la préparation de documents supports compilant les documents historiques d'intérêt et les analyses sommaires de ceux-ci.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels	11- Soutenir financièrement la réalisation d'aménagements publics et communautaires	Nombre de nouveaux projets d'aménagements publics et communautaires soutenus annuellement par le Ministère en vue de favoriser l'accès au territoire public	15	29 (Atteinte)

Pendant la période 2023-2024, il y a eu signature de 29 ententes pour l'octroi d'une subvention pour de nouveaux projets.

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	12- Favoriser la participation autochtone au développement des ressources minérales	Nombre de nouveaux projets de prospection et d'exploration minières financés annuellement par les fonds miniers autochtones	15	28 (Atteinte)
		Nombre d'activités de sensibilisation et de promotion du secteur minier réalisées annuellement par les fonds miniers autochtones	12	17 (Atteinte)

Les fonds miniers autochtones ont soutenu, par le biais de l'aide financière offerte par le Programme d'aide aux fonds miniers autochtones, 25 projets de prospection et 3 projets d'exploration réalisés par des Cris ou des entreprises crie.

Les fonds miniers autochtones ont aussi réalisé diverses activités de sensibilisation grand public, de la main-d'œuvre et de promotion du secteur minier, dont :

- 12 activités par le Conseil cri sur l'exploration minérale, soit :
 - 8 activités de sensibilisation grand public ou pour la main-d'œuvre :
 - activités de sciences de la Terre dans les écoles;
 - collaboration et recrutement pour l'attestation d'études collégiales (AEC) en ressource minérale et géologie;
 - Programme d'initiation à la prospection;
 - Programme d'initiation à l'industrie minière (Mining 101) pour les dirigeants des communautés Eeyouch;
 - Programme d'initiation à l'industrie minière (Mining 101) pour les trappeurs et Tally-personne;
 - Programme de mise à jour sur les connaissances de l'industrie minière et l'exploration pour les employés du Département des ressources naturelles des Premières Nations Eeyouch;
 - atelier à Val-d'Or pour les prospecteurs;
 - journée de maillage organisée en collaboration avec le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue.
 - 4 activités de promotion :
 - congrès Xplor à Montréal;
 - congrès Québec Mines + Énergie à Québec;
 - congrès PDAC à Toronto;
 - conférence du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue.

- 5 activités par le Fonds d'exploration minière du Nunavik, soit :
 - 2 activités de sensibilisation pour la main-d'œuvre :
 - activité d'initiation à la prospection à Umiujaq;
 - activité d'initiation à la prospection à Tasiujaq.
 - 3 activités de promotion :
 - congrès Xplor à Montréal;
 - congrès Québec Mines + Énergie à Québec
 - congrès PDAC à Toronto.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	13- Accroître la proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Proportion des interventions structurantes ayant fait annuellement l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	33 % (Non atteinte)

Le contexte de l'évaluation de la durabilité est en reconstruction au Ministère, notamment avec l'utilisation de nouveaux outils produits par le MELCCFP dans la dernière année, dont le Guide d'évaluation de la durabilité 2023³⁹. Ainsi, des adaptations au processus interne se sont graduellement mises en place, telles que l'identification des interventions visées, dont l'importance et le caractère structurant se reconnaissent par l'impact majeur sur l'environnement du Ministère et sur sa clientèle. L'évaluation de la durabilité de certaines interventions ciblées a été faite en parallèle, soit pour 33 % de ces dernières.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.2.1 Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	14- Soutenir la recherche en aménagement durable des forêts auprès des partenaires externes (universités et centres collégiaux de transfert de technologie)	Nombre de nouveaux projets de recherche en aménagement durable des forêts soutenus annuellement	6	7 (Atteinte)

Quinze demandes ont été reçues pour l'appel de projets 2023-2024. Sept projets ont été retenus conformément à l'enveloppe budgétaire et au processus de sélection. Ces projets ont une durée de deux ou trois ans, et le financement totalise 1,95 M\$.

39. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Guide d'évaluation de la durabilité 2023*, [En ligne], [<https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-evaluation-durabilite.pdf>].

Sous-objectif	Action	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	15- Accroître la proportion des programmes normés intégrant des critères de durabilité	Proportion des programmes de soutien financier durable	40 %	65 % (Atteinte)
		Proportion des programmes de soutien financier durable du secteur prioritaire Ressources naturelles	30 %	46 % (Atteinte)
		Proportion des programmes de soutien financier durable du secteur prioritaire Soutien aux entreprises	40 %	100 % (Atteinte)

D'une année à l'autre, le Ministère soutient plusieurs programmes normés dans ses divers domaines d'affaires dont plusieurs intègrent différents critères de durabilité étant donné son imputabilité en matière de gestion responsable des ressources. De plus, l'analyse de l'intégration des critères de durabilité a pu être réalisée pour la grande majorité des programmes (nouveaux ou en renouvellement) au cours de l'année 2023-2024. Parmi les principaux critères observés, on peut citer la valorisation de la ressource, notamment minière et forestière, de même que la diminution de l'impact environnemental des projets financés sur le milieu.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	16- Accroître la proportion des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions responsables des contrats publiés dans le système électronique SEAO	20 %	35 % (Atteinte)

Cette information est produite selon le nombre total d'avis publiés dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO) en 2023-2024 du Ministère. Le pourcentage des avis présentant au moins un indicateur d'acquisition responsable de la conclusion d'un contrat est de 35 %.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	17- Augmenter le niveau de maturité des pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications	Indice de maturité numérique responsable (Indice de référence : Modéré 30 % en 2022)	30 %	55 % (Atteinte)

L'encadrement entourant l'évaluation de l'indice de maturité numérique responsable a permis d'obtenir un portrait plus clair de cet indicateur en 2023-2024. La mesure de référence ayant été élaborée avant la création du Ministère, des travaux ont été réalisés au cours de l'année afin d'harmoniser les façons de faire et d'établir un portrait à jour de l'indice.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	18- Améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles	Attestation ICI on recycle + (IOR+) au siège social du Ministère	IOR+ niveau performance	Atteinte

En collaboration avec Recyc-Québec, la Société québécoise des infrastructures et le MELCCFP, le Ministère a répondu aux exigences de la demande d'attestation, notamment en contribuant au portrait de la gestion des matières résiduelles au siège social, en désignant un responsable et en s'engageant à informer et à sensibiliser les employés en cette manière.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	19- Augmenter la proportion du parc de véhicules électriques ou hybrides branchables légers	Proportion des acquisitions de véhicules électriques ou hybrides branchables légers de type de ville	50 %	100 % (Atteinte)

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le Ministère a procédé à la location à long terme de deux véhicules hybrides auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant. Il s'agit des deux seules acquisitions effectuées par le Ministère pendant cette période.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif et collectif alternatif à l'auto solo des employés de l'État	20- Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable	Nombre d'activités de sensibilisation et de formations offertes annuellement aux employés	2	3 (Atteinte)

Les trois activités de sensibilisation diffusées dans la dernière année à l'ensemble du personnel ont porté sur la promotion des transports actifs et collectifs, dans l'objectif de réduire les déplacements en auto solo, comme la sensibilisation au Mois du vélo, incluant des offres de rabais à des services de vélopartage électrique.

Réponses aux recommandations à la commissaire au développement durable

Le 13 juin 2018, la commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2018-2019, printemps 2018, dont le chapitre 3 porte sur l'Audit de performance – Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État. Cinq des huit recommandations formulées concernent le Ministère qui a adhéré à celles-ci. Afin d'y donner suite, le Ministère a produit un plan d'action qui a été approuvé par le VGQ en octobre 2018. En 2023-2024, le Ministère a poursuivi les actions de ce plan qui s'échelonnent à plus long terme afin de répondre complètement aux recommandations formulées par le VGQ. Le tableau suivant présente les principales actions entreprises en date du 5 octobre 2023, soit à la date du dernier état d'avancement fait au VGQ. Il est à noter que cette appréciation constituait le dernier suivi que le VGQ effectuait quant à l'avancement de ce rapport d'audit, le Ministère ayant donné suite de manière satisfaisante à l'ensemble des recommandations.

État d'avancement du plan d'action concernant les « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » - juin 2018

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
3) Mieux documenter le processus décisionnel concernant l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le degré de risque attribué à chacun des terrains contaminés.	Action 1 : Documenter la méthode utilisée et les analyses réalisées pour évaluer les risques des terrains contaminés, dans le contexte des sites miniers sous la responsabilité de l'État, pour la santé humaine et l'environnement ainsi que prioriser les travaux. L'adoption, en décembre 2021, du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État et l'application de celui-ci aux sites miniers abandonnés viennent répondre à cette action et aux sous-actions (1.1, 1.2, 1.3 et 1.4) afférentes. L'objectif général du Cadre de référence est de communiquer des directives et des balises claires en vue d'harmoniser et de coordonner les méthodes de travail et les processus décisionnels au sein de chaque ministère et organisme pour la gestion des sites contaminés sous leur responsabilité. Le Cadre de référence présente les phases menant à la réhabilitation d'un site à travers quatre méthodes de travail : • Méthode de priorisation de la caractérisation environnementale et d'évaluation des travaux de caractérisation réalisés; • Méthode de classification selon les risques; • Méthode de priorisation de l'intervention en réhabilitation; • Méthode de sélection du scénario de réhabilitation. Cette action a été achevée en 2021. Sous-action 1.1 : Documenter les processus décisionnels et la démarche d'évaluation de la priorité d'intervention pour les sites miniers. Cette sous-action a été achevée en 2019. Sous-action 1.2 : Établir une liste des facteurs d'ajustement qui influencent la cote totale du site à partir du tableur du Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC) du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) dans le contexte des sites miniers abandonnés. Cette sous-action a été achevée en 2019.

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
3) Mieux documenter le processus décisionnel concernant l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le degré de risque attribué à chacun des terrains contaminés.	Sous-action 1.3 : Établir la priorité d'intervention selon la classe du lieu défini à partir du SNCLC, pour chacun des sites miniers à restaurer caractérisés en date du 31 mars de chaque année (cible : 31 décembre 2021). Le Cadre de référence permet d'établir la priorité d'intervention (caractérisation et restauration) pour chaque site minier à restaurer. Celui-ci a été appliqué pour les sites miniers abandonnés, et son application est prévue pour les sites miniers d'exploration abandonnés. À la suite de l'obtention des rapports finaux des études de caractérisation, une nouvelle analyse des méthodes applicables du Cadre de référence est effectuée afin de vérifier si la caractérisation est jugée complète et d'obtenir, le cas échéant, une priorité d'intervention pour la restauration. Cette sous-action est mise en œuvre en continu. Sous-action 1.4 : Établir et mettre à jour le classement des sites miniers à restaurer, caractérisés en date du 31 mars de l'année en cours, en fonction de la cote totale du site établie à partir du tableur du SNCLC (cible : annuellement à compter du 30 septembre 2022). Le Cadre de référence permet d'établir la priorité d'intervention (caractérisation et restauration) pour chaque site minier à restaurer. Celui-ci a été appliqué pour les sites miniers abandonnés, et son application est prévue pour les sites d'exploration minière abandonnés. À la suite de l'obtention des rapports finaux des études de caractérisation, une nouvelle analyse des méthodes applicables du Cadre de référence est effectuée afin de vérifier si la caractérisation est jugée complète et d'obtenir, le cas échéant, une priorité d'intervention pour la restauration. Cette sous-action est mise en œuvre en continu.
4) S'assurer d'accorder une priorité d'intervention aux terrains qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.	En 2023-2024, les historiques de sites ont été réalisés pour 17 des 62 sites miniers abandonnés ayant été identifiés comme prioritaires à la suite de l'application du Cadre de référence pour la gestion des sites contaminés sous la responsabilité de l'État.

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
5) Établir annuellement le bilan de l'avancement des travaux de réhabilitation pour l'ensemble des terrains inscrits dans le passif environnemental.	Action 2 : Établir annuellement le bilan d'avancement de la restauration des sites miniers. L'établissement et la publication de bilans annuels des travaux de restauration des sites miniers sont devenus récurrents. Le premier bilan, pour la période 2019-2020, a été publié en février 2021. Le bilan 2020-2021 a été publié en février 2022. La publication du bilan 2021-2022 a été reportée afin d'assurer une cohérence avec la divulgation publique au niveau gouvernemental. Sous-action 2.1 : Définir le pourcentage d'avancement des travaux selon l'étape de la restauration d'un site minier. Cette sous-action a été achevée en 2018. Sous-action 2.2 : Établir le niveau d'avancement des sites miniers à restaurer et en cours du plan de travail approuvé en fonction des pourcentages d'avancement définis. La divulgation publique au niveau gouvernemental de l'état d'avancement de la réhabilitation des sites contaminés (y compris les sites miniers à restaurer) du gouvernement du Québec présente cette information. Cette sous-action a été achevée en 2019 et mise à jour en 2021. Sous-action 2.3 : Faire le bilan de l'avancement annuel, à partir du plan de travail approuvé de l'année en cours, en fonction du pourcentage établi selon l'étape de la restauration ainsi que des sommes allouées, présentant l'historique des bilans. Le bilan 2019-2020 a été rendu public sur le site Web du Ministère le 24 février 2021. Le bilan 2020-2021 a été publié le 17 mars 2022. La publication du bilan 2021-2022 a été reportée afin d'assurer une cohérence avec la divulgation publique au niveau gouvernemental. Sous-action 2.4 : Illustrer le suivi de l'avancement des travaux en présentant dans un tableau récapitulatif le nombre de sites miniers pour lesquels chacune des étapes de projet a été réalisée au cours de l'année (cible : annuellement à compter du 30 avril 2020 pour l'année financière se terminant au 31 mars). La divulgation publique au niveau gouvernemental de l'état d'avancement de la réhabilitation des sites contaminés (y compris les sites miniers à restaurer) du gouvernement du Québec présente cette information. Cette sous-action a été achevée en 2020 et mise à jour en 2021.
6) Acquérir davantage de connaissances sur l'ensemble des terrains contaminés pour confirmer que la contamination dépasse la norme environnementale et pour diminuer les incertitudes dans l'évaluation des risques que représentent ces terrains.	La réalisation d'historiques de sites permet d'acquérir davantage de connaissances sur 17 sites miniers abandonnés au cours de l'année 2023-2024. Ces connaissances serviront d'intrants aux activités subséquentes visant à confirmer ou infirmer que la contamination dépasse la norme environnementale. Elles permettront également de diminuer les incertitudes dans l'évaluation des risques.

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
7) Accentuer les efforts pour réhabiliter les terrains contaminés sous leur responsabilité, notamment ceux qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement.	Action 4 : Revoir la planification de la restauration des sites miniers de façon réaliste, en fonction des efforts requis selon l'avancement des ressources disponibles, des enjeux appréhendés et des priorités d'intervention établies et en tenant compte des délais encourus pour des projets comparables au cours des dernières années. Cette action a été achevée en 2019.
	Action 5 : Évaluer la possibilité d'avoir accès à des ressources supplémentaires détenant une expertise en restauration minière et/ou en gestion de projets d'ingénierie. Cette action a été achevée en 2019.
	Action 6 : Évaluer la possibilité de faciliter l'obtention des autorisations requises de la part du MELCC et du MFFP afin de réduire les délais dans les projets. Cette action a été achevée en 2019.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022⁴⁰ (Stratégie OVT 2018-2022), prolongée en 2024, a été élaborée dans le contexte où le gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant d'une augmentation des pouvoirs. Avec sa structure décentralisée, le Ministère participe à la vitalité des territoires, puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. En raison de cette relation particulière, il peut cerner adéquatement les enjeux propres au territoire et proposer des solutions innovantes et adaptées à chacune des réalités régionales, et ce, pour chacun de ses secteurs d'intervention.

Un premier plan d'action⁴¹, actualisé en 2021, et un deuxième⁴² exposant les actions du Ministère pour satisfaire aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT 2018-2022, prolongée en 2024, et retenues par les intervenants régionaux, ont été adoptés pour mettre en œuvre ladite stratégie. L'état d'avancement sommaire à l'égard des actions ciblées dans ce plan d'action est présenté dans les tableaux suivants. Quant aux résultats exhaustifs, ils sont présentés dans l'annexe 2.

40. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, [En ligne], [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf].

41. MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Plan d'action 2018-2022*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/documents-ministeriels/PL-action-OVT-MFFP.pdf>].

42. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, *Plan d'action visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires – 2020-2022*, [En ligne], [[Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/plan-daction-pour-assurer-loccupation-et-la-vitalite-des-territoires)].

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Non applicable (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	5	-	4	2	1	12
Bas-Saint-Laurent	-	-	1	-	2	-	2	5
Capitale-Nationale	-	-	-	-	-	-	1	1
Centre-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	0
Chaudière-Appalaches	-	-	1	-	2	-	1	4
Côte-Nord	-	-	3	-	3	-	2	8
Estrie	-	-	1	-	3	-	3	7
Gaspésie	-	-	1	-	-	-	2	3
Îles-de-la-Madeleine	-	-	1	-	-	-	-	1
Lanaudière	-	-	-	-	-	-	1	1
Laurentides	-	-	2	-	-	-	1	3
Laval	-	-	-	-	-	1	2	3
Mauricie	1	-	-	-	4	-	-	5
Montérégie	-	-	-	1	-	-	3	4
Montréal	-	-	-	-	-	-	1	1
Nord-du-Québec	1	-	6	-	5	-	1	13
Outaouais	-	-	2	-	-	-	1	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	5	-	4	-	2	11
Total	2	0	28	1	27	3	24	85

Actions ou réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Actions/Réponses	État de la réalisation
Modifier le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que l'entente relative à la prise en charge des responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.	Réalisée en 2020-2021
Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux en signant de nouvelles conventions de gestion territoriale avec les MRC visées.	Réalisée en 2020-2021
Augmenter le nombre de postes dans les bureaux régionaux du MERN.	En cours
Faire une tournée régionale concernant la mise en valeur du territoire public.	Réalisée en 2020-2021
Évaluer et mettre en place des outils pour soutenir la mise en valeur du territoire public et son développement économique.	Réalisée en 2021-2022
Recenser les potentiels de développement sur les terres du domaine de l'État pour faciliter leur mise en valeur par les MRC délégataires.	En cours

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Non applicable ⁴³ (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	2	-	-	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	-	4	-	-	-	1	5
Capitale-Nationale	-	1	1	-	-	-	-	2
Centre-du-Québec	-	-	-	-	-	-	3	3
Chaudière-Appalaches	-	-	2	-	-	-	3	5
Côte-Nord	-	-	1	-	-	-	1	2
Estrie	-	-	3	-	1	-	1	5
Gaspésie	-	-	3	1	-	-	3	7
Îles-de-la-Madeleine	-	-	1	-	-	-	-	1
Lanaudière	-	-	4	-	-	-	1	5
Laurentides	-	-	4	-	1	-	3	8
Laval	-	-	1	-	-	-	-	1
Mauricie	-	-	1	-	1	-	7	9

43. Pour toutes les actions qui sont non applicables, voir le RAG 2023-2024 du MELCCFP.

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Non applicable ⁴³ (nombre)	Total (nombre)
Montréal	-	-	2	-	3	-	2	7
Montréal	-	-	-	-	-	4	-	4
Nord-du-Québec	-	-	1	-	-	-	-	1
Outaouais	-	-	3	-	-	-	1	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	4	-	-	-	-	4
Total	0	1	37	1	6	4	26	75

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2023-2024	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ⁴⁴	1
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ⁴⁵	1
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ⁴⁶	0

44. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

45. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

46. Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Nombre de motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	1	0
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		
Total	1	0

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier
2 682

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
244	629	162	97

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires appartenant aux MVE, qui sont anglophones ou autochtones, ou encore qui vivent avec un handicap, est visée dans le but d'accroître, parmi le personnel, la représentation des différentes composantes de la population vivant au Québec.

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ⁴⁷	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (en %) ⁴⁸
Régulier ⁴⁹	244	39	6	2	4	47	19,3
Occasionnel ⁵⁰	629	23	2	2	8	34	5,4
Étudiant	162	7	1	1	3	12	7,4
Stagiaire	97	2	1	1	0	4	4,1

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (%) ⁵¹	s. o.	s. o.	19,3
Occasionnel (%)	s. o.	s. o.	5,4
Étudiant (%)	s. o.	s. o.	7,4
Stagiaire (%)	s. o.	s. o.	4,1

Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (en %)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (en %)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (en %)
Anglophones	s. o.	s. o.	16	0,6	21	0,8
Autochtones	s. o.	s. o.	19	0,7	18	0,7
Personnes handicapées	s. o.	s. o.	40	1,5	40	1,5

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour les deux dernières années.

47. Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

48. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2023-2024 dans le même statut d'emploi.

49. Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

50. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

51. Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (en %)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (en %)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (en %)
MVE Montréal/ Laval	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	29	38,7
MVE Outaouais/ Montérégie	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	6	5,8
MVE Estrie/ Lanaudière/ Laurentides	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	15	8,8
MVE Capitale-Nationale	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	114	7,1
MVE Autres régions	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	44	4,7

Des cibles de représentativité régionale ont été également fixées en fonction de la répartition ci-dessous :

- Montréal et Laval : 41 %
- Outaouais et Montérégie : 17 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %
- Autres régions : 5 %

Les bassins de main-d'œuvre pour certains emplois comptent actuellement un faible nombre de membres de groupes cibles, et le recrutement en région représente un défi supplémentaire. Néanmoins, le Ministère reste déterminé à améliorer cette représentativité en augmentant l'inclusion des membres de groupes cibles et en renforçant leur présence dans les régions.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (en %)
Minorités visibles et ethniques	4	2,0

La cible gouvernementale concernant la représentativité au sein du personnel d'encadrement a été fixée à 6 %.

Femmes

Le Ministère s'efforce de mettre en place les conditions gagnantes permettant d'offrir aux femmes une place de choix parmi son personnel. En raison de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 45,1%, et celles-ci représentent 49,3 % de l'effectif régulier du Ministère.

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	244	629	162	97	1 132
Nombre de femmes embauchées	115	280	74	42	511
Taux d'embauche des femmes (en %)	47,1	44,5	45,7	43,3	45,1

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	202	1 401	944	113	22	2 682
Nombre total de femmes	80	613	528	101	0	1 322
Taux de représentativité des femmes (en %)	39,6	43,8	55,9	89,4	0	49,3

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles⁵²

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Publication interne (5 avril 2023) d'une vidéo et d'informations sur le prochain Programme d'accès à l'égalité en emploi dans le cadre de la campagne de promotion « C'est notre empreinte collective ».	Membres des minorités visibles et ethniques	Ensemble du personnel du Ministère

52. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Publication interne (2 juin 2023) d'une manchette soulignant la 27 ^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées sur le thème « Contribuer à 100 % ». Du matériel promotionnel, un jeu-questionnaire ainsi qu'une liste d'idées pour agir ont été partagés.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (6 novembre 2023) d'une manchette dans le cadre de la 20 ^e édition de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles. Mise en valeur de la formation « Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle ».	Membres des minorités visibles et ethniques	Ensemble du personnel du Ministère
Envoi d'un courriel avec des propositions d'activités d'intégration et de sensibilisation dans le cadre de la 20 ^e édition de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.	Membres des minorités visibles et ethniques	Ensemble des gestionnaires
Publication interne d'une manchette (8 novembre 2023) afin de faire un appel à tous pour le projet « Partage d'histoires culturelles » dans le cadre de la 20 ^e édition de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles. L'objectif était de recueillir des histoires, des témoignages et des traditions dans l'objectif de partager le tout par vidéo afin de montrer la richesse des personnes qui composent notre ministère.	Membres des minorités visibles et ethniques	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (1 ^{er} décembre 2023) d'une manchette afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées, soutenue par l'Office des personnes handicapées du Québec. En 2023, le thème « Mieux accueillir les personnes handicapées : prenez part au changement! » soulignait l'importance de chaque action pour favoriser l'inclusion communautaire. Partage des autoformations « Mieux accueillir les personnes handicapées » ayant pour objectif de sensibiliser le personnel aux réalités des personnes souffrant d'un handicap et aux bonnes pratiques à adopter à leur égard.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (13 février 2024) d'une manchette soulignant l'édition 2024 du Mois de l'histoire des Noirs sur le thème « Plusieurs nuances, une histoire ». Objectif de sensibilisation aux réalités et à l'histoire des Afrodescendants du Québec et du Canada. Invitation à consulter le site Internet de l'événement offrant une programmation d'activités, mais aussi des informations détaillées sur l'histoire des communautés noires du Québec.	Membres des minorités visibles et ethniques	Ensemble du personnel du Ministère
Publication interne (26 février 2024) du lancement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 réitérant les actions que portera le Ministère dans la prochaine année.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel du Ministère

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Publication interne (5 mars 2024) du lancement du Programme d'accès à l'égalité à l'emploi du SCT. Invitation à le consulter adressée à tous les membres du personnel.	Tous	Ensemble du personnel du Ministère

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les secteurs minier et forestier, ainsi que les promoteurs établis sur les terres du domaine de l'État, doivent respecter les lois et règlements sous la responsabilité du Ministère. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le Ministère applique les fondements, les principes et les obligations prescrites à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

Application de la règle du « un pour un »

Au cours de l'année 2023-2024, une seule analyse d'impact réglementaire (AIR) a été réalisée par le Ministère. Il s'agit de l'AIR traitant du Projet de règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure.

Publiée en 2023-2024, cette AIR⁵³ traite de la création de deux nouvelles formalités, représentant un coût annuel estimé à 33 690 \$. Toutefois, trois formalités ont été abolies, ce qui représente des économies pour les entreprises d'environ 192 141 \$. Il est à noter que les deux formalités inscrites à cette AIR sont entrées en vigueur le 6 mai 2024. Les coûts liés à ces deux formalités n'ont donc pas été comptabilisés dans la présente reddition de comptes. Dans le cadre de cette AIR, le Ministère s'est conformé à l'exigence du « un pour un » en éliminant trois autres formalités existantes.

De plus, bien qu'il soit prévu que les entreprises minières devront assumer des coûts administratifs additionnels récurrents estimés à environ 33 690 \$ par an, ces coûts seraient atténués de différentes façons comme mentionné dans l'AIR traitant du Projet de règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Bureau de coordination des droits

Plusieurs projets et initiatives du Ministère s'inscrivent dans les différents volets d'intervention du dossier de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises. Parmi ceux-ci, le projet du Bureau

53. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Allègement réglementaire*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/lois-et-reglements/allegement>].

de coordination des droits (BCD) contribue directement aux objectifs d'allègement réglementaire et administratif, autant pour la réduction des délais dans la délivrance des droits que pour la réduction du fardeau administratif et l'accompagnement des promoteurs.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à accélérer la réalisation des projets de développement économique et les investissements, à créer des emplois de qualité et, ainsi, à occasionner de la richesse au bénéfice de l'ensemble de la population. En créant un environnement d'affaires plus attractif, le gouvernement sera en meilleure position pour attirer des investisseurs étrangers.

Avec le BCD, le gouvernement veille à assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits et autorisations, ainsi qu'à mieux coordonner et optimiser les processus de délivrance de ces droits et autorisations. L'objectif consiste à travailler de façon interministérielle et de manière plus efficiente sans diminuer les exigences. Ce projet est coprésidé par le Ministère et le MELCCFP. De plus, il implique la collaboration du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du MEIE ainsi que de la Société du Plan Nord.

La mise en œuvre des quatre chantiers en lien avec le secteur d'affaires minier s'est poursuivie en 2023-2024, soit :

Tables interministérielles en région

Six tables interministérielles en région (TIR) ont la responsabilité d'offrir aux promoteurs un accompagnement coordonné et personnalisé en fonction du contexte et de l'évolution des projets. En 2023, un de ces projets s'est terminé avec la mise en production de la mine d'or Odyssey en Abitibi-Témiscamingue. De même, neuf autres projets miniers bénéficient d'un accompagnement interministériel personnalisé. L'objectif vise à répondre, au mieux, aux besoins de ces promoteurs, notamment en ce qui a trait au respect des échéanciers pour leurs travaux. Les TIR coordonnent, selon une approche collaborative et technique, la délivrance des droits du Ministère, du MELCCFP et des autres ministères et organismes dans une perspective d'amélioration continue et de respect des obligations légales et réglementaires. Les membres déterminent les objectifs relatifs au fonctionnement et à l'efficacité de la table en cause.

Optimisation des processus de délivrance des droits

Selon une approche LEAN, l'optimisation des processus de délivrance des droits contribue à réduire les délais des processus en éliminant les activités administratives sans valeur ajoutée.

Quatre projets d'optimisation de processus ont été réalisés jusqu'à maintenant, et un est toujours en cours :

- le renouvellement d'un claim, volet Déclaration de travaux et volet Décision du ministre (MRNF) (réalisé);
- l'échantillonnage en vrac (MRNF) (réalisé);
- la demande d'un avis faunique (MELCCFP) (réalisé);
- la demande de droits fonciers (MRNF) (réalisé)⁵⁴;
- la délivrance d'un permis de déboisement (MRNF) (en cours).

Guichet de diffusion et de gestion des droits

Ce projet s'inscrit dans le chantier du guichet ministériel à l'intérieur des travaux du BCD. Il a notamment pour but de mettre en commun et de diffuser l'information des secteurs et des ministères engagés dans l'attribution des droits, permis et autorisations nécessaires dans le contexte de la réalisation d'un projet minier.

54. Au cours des dernières années, le Ministère a procédé à l'optimisation du processus de prise en charge d'une demande d'utilisation du territoire public. Cet exercice a permis au Ministère de s'inscrire à la Déclaration de services aux citoyens (DSC) avec comme engagement de prendre en charge le traitement des demandes d'utilisation du territoire public dans un délai de 14 jours ouvrables ou moins. L'inscription à la DSC est en vigueur à partir du 1^{er} avril 2024.

Résultats attendus :

- Démarche du promoteur facilitée;
- Analyse du projet plus simple et uniforme;
- Soutien aux promoteurs amélioré;
- Meilleure communication entre les intervenants.

Le développement des unités de traitement dans deux systèmes informatiques (ODM et GESTIM) a été achevé au printemps 2023.

Coordination gouvernementale des consultations autochtones

Un protocole d'entente visant à assurer une coordination interministérielle pour la consultation des communautés autochtones pour l'accomplissement d'une activité minière a été convenu en septembre 2022. Ce protocole permet d'effectuer simultanément, plutôt que successivement, des consultations à propos de plusieurs permis pour un même projet.

Projets de loi et autres révisions réglementaires

En 2023-2024, le Ministère a effectué une révision législative et réglementaire qui a permis de modifier la Loi sur les mines et le projet de règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure. Ces modifications ont été présentées dans le cadre du projet de loi n°17 (2023, chapitre 24) sanctionné le 27 octobre 2023⁵⁵. Les propositions visaient les modifications à l'article 147 de la Loi sur les mines traitant de la durée de la période de validité d'un bail non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface et de l'insertion du paragraphe 1.1 à l'article 115 du Règlement qui ajoute la possibilité du paiement de la garantie financière par virement bancaire.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi omnibus 2024 du MEIE, le Ministère avait soumis des propositions de modification réglementaire. À la suite d'une révision, par les autorités du MEIE, de l'échéancier pour le projet de loi omnibus 2024, il a été décidé que ce projet de loi serait déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2024 et non au cours de l'année financière 2023-2024 comme prévu initialement.

55. PUBLICATION DU QUÉBEC, *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, [En ligne], [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2023/2023C24F.PDF].

Allègement administratif

Mesures sous la responsabilité du Ministère présentées dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Le 17 décembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025⁵⁶ a été lancé. Ce plan d'action présente des mesures concrètes ciblant des secteurs grandement touchés par la pandémie ou qui jouent un rôle important dans la relance. Le tableau suivant présente un état de situation des mesures de ce plan qui sont sous la responsabilité ou qui concernent le Ministère.

N°	Mesure	Degré d'avancement
10	Développer un parcours afin que les entreprises, dans le secteur de la transformation agroalimentaire et dans tous les autres secteurs, puissent inscrire une seule fois leurs informations qui seront transmises à travers les différents ministères et organismes lors d'une demande auprès du gouvernement. Conformément à la décision du Conseil des ministres prise dans le cadre du présent plan d'action, chaque ministère et organisme devra présenter un échéancier pour être présent sur le guichet unique du gouvernement. Centraliser le dossier de l'entreprise avec tous les documents déposés d'une entreprise, commun à tous les ministères et organismes.	Le Ministère a identifié une mesure visant l'arrimage au guichet unique. Il s'agit de créer un répertoire de programmes d'aide financière du gouvernement du Québec qui serait destiné aux entreprises œuvrant dans le domaine forestier.
26	Déterminer, de concert avec les représentants de l'industrie de la pourvoirie, quels types de projets légers pourraient faire l'objet de préautorisation en vue de permettre leur réalisation rapide en cours de saison d'opération. Déterminer ensuite les conditions dans lesquelles des préautorisation pourront, le cas échéant, être accordées.	En cours
42	Développer un parcours afin d'éliminer des étapes lors des démarches des entreprises avec le gouvernement.	En cours
47	Les ministères et les organismes concernés devront réviser leurs processus de mise en œuvre de la réglementation dans la perspective de réduire les délais d'émission des permis et des autres autorisations. À cet effet, ceux-ci devront déposer un inventaire et un plan de travail au MEIE.	Plan ministériel de réduction des délais d'émission des permis et autorisations rédigé.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Comme chaque année, le Ministère effectue la mise à jour des formalités imposées aux entreprises afin de mesurer les progrès accomplis pour réduire le nombre (-10 %), le volume (-15 %) et le coût des

56. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allegement-reglementaire-2020-2025>].

formalités (-20 %). Ces cibles gouvernementales d'allègement sont inscrites à la section 4.1 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025⁵⁷.

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Nombre de formalités administratives	S. O.	S. O.	S. O.	61
Volume des formalités (en valeurs constantes)	S. O.	S. O.	S. O.	19 475,89
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	S. O.	S. O.	S. O.	6 465 402,01 \$

Le 1^{er} novembre 2022, les formalités sous la responsabilité du Ministère ont été regroupées en deux volets, soit le volet Forêt et le volet Ressources naturelles. Dans le contexte de ces changements, plusieurs formalités ne sont plus sous sa responsabilité puisqu'elles étaient liées au volet Énergie. Les données présentées ci-dessus sont tirées du portail de suivi du coût des formalités administratives géré par le MEIE.

Puisque la création du Ministère date de 2022, il est impossible de présenter les données de ce ministère pour les années 2019 à 2021. Toutefois, les données concernant les formalités administratives sous la responsabilité des anciens ministères (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) pour cette période sont disponibles à la page 87 du Rapport annuel de gestion 2022-2023⁵⁸ du Ministère.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Conformément à la Politique gouvernementale, le Ministère doit publier :

- les AIR qui accompagnent tout projet de loi ou de règlement visé par l'allègement réglementaire et administratif. En 2023-2024, le Ministère a publié ses AIR⁵⁹;
- les projets de nouveaux formulaires afin de recueillir les commentaires des intervenants dans les secteurs d'activité économique concernés. En 2023-2024, le Ministère a publié son projet de nouveau formulaire (Demande intégrée d'autorisation de travaux d'exploration à impacts et de permis d'intervention pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier) dans la section destinée à cette fin de son site Internet⁶⁰, pour une durée de 30 jours;

57. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE, *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/plans-action/PL-plan-action-allegement-2020-2025.pdf?1612811460>].

58. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Rapport annuel de gestion 2022-2023*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2022-2023_MRNF.pdf].

59. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Allègement réglementaire*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/ressources-naturelles-forets/lois-et-reglements/allegement>].

60. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Prépublication de formulaire*, [En ligne], [<https://mrnf.gouv.qc.ca/ministere/formulaires/prepublication-de-formulaire/>].

- le mécanisme de révision des règles qui ont des impacts sur les entreprises ou qui concernent les entreprises. Le mécanisme du Ministère a été publié au cours de l'été 2023 sur la page destinée à l'allègement réglementaire de Québec.ca⁶¹.

Coopération et harmonisation réglementaires

Selon les dispositions de l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario (2009), le Ministère peut présenter au gouvernement de l'Ontario des commentaires sur les propositions d'exigences réglementaires qui les concernent. De plus, cette validation permet au Ministère de s'assurer que ces propositions n'ont pas de répercussions importantes sur la libre circulation des personnes, des biens, des services ou des investissements entre le Québec et l'Ontario et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux, comme l'exige la Politique gouvernementale sur l'ARA.

En 2023-2024, le Ministère a produit sept avis ministériels en réponse aux demandes du gouvernement de l'Ontario d'obtenir ses commentaires sur différents projets réglementaires ou législatifs, communément appelés « Avis Québec-Ontario ».

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels⁶². De ce fait, il est soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le Ministère a reçu 898 demandes d'accès à l'information. Au cours de cette période, 877 demandes ont été traitées⁶³.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues ⁶⁴	898
---	-----

61. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Mécanisme de révision des règles du MRNF à l'égard des entreprises*, [En ligne], [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/lois-reglements/allègement/NA_Mecanisme_revision_MRNF.pdf].

62. PUBLICATIONS DU QUÉBEC, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/A-2.1>].

63. Les demandes traitées sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir une réponse.

64. Ce nombre inclut les demandes de toutes natures, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification; accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels; etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais⁶⁵

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
De 0 à 20 jours	658	2	0
De 21 à 30 jours	176	0	0
De 31 jours et plus (le cas échéant)	43	3	0
Total	877	5	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	119	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	128	4	0	18, 19, 20, 22, 23, 24, 28, 30.1, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59 et 9 de la Charte des droits et libertés
Refusée (entièrement)	33	0	0	18, 19, 22, 23, 24, 28, 32, 34, 37, 48, 51, 52, 53, 54
Autres	597	0	0	42 et 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	10

65. Les demandes traitées sont celles qui ont été menées à terme au cours de l'année financière. Par conséquent, la date de réception pourrait être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer. Les demandes sont comptabilisées selon le délai retenu pour fournir une réponse.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère s'est doté de deux politiques linguistiques^{66, 67} pour valoriser l'usage et la qualité du français et, ainsi, être en mesure d'exercer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. En agissant ainsi, le Ministère cherche à assurer la primauté du français dans ses activités.

Les ministères et organismes du gouvernement du Québec doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont adoptée. À cette fin, des réponses aux questions portant sur le comité linguistique permanent, le mandataire du Ministère et l'implantation de la politique linguistique institutionnelle sont fournies dans les tableaux suivants.

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	3
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures.	Oui : manchette intranet et rencontres du comité permanent

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non
Si vous avez une directive particulière : 1- Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : 2- Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	Ne s'applique pas

66. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique linguistique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-linguistique-MFFP.pdf?1544541766>].

67. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Politique linguistique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles* [en ligne] [[Politique linguistique du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles \(MERN\) \(quebec.ca\)](#)].

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche ⁶⁸ ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions ⁶⁹ .	Ne s'applique pas
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française ⁷⁰ ?	96 % ⁷¹

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Manchette intranet, rencontres du comité permanent.
L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : - est exigé? - est souhaitable?	Le nombre de postes où cela est exigé : 26 Le nombre de postes où cela est souhaitable : 312

68. Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles cesseront d'avoir effet le 1^{er} juin 2025.

69. La mention « Situations, cas, circonstances ou fins » fait référence au descriptif général des situations où les dispositions de temporisation sont utilisées avec les particularités les accompagnant. Ne pas comptabiliser chaque utilisation de ces dispositions.

70. Cette proportion est calculée par rapport au nombre total d'employés ayant répondu à la consultation, excluant les étudiants et les stagiaires.

71. Cette proportion représente la part des employés qui ont reçu par courriel une manchette publiée sur l'intranet ministériel.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est actif dans le suivi des dossiers en lien avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027⁷². En 2023-2024, le Ministère a notamment participé aux comités suivants :

- le Comité interministériel pour la mixité en emploi;
- le Comité des partenaires du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet Excellence Science.

Dans le contexte de ce concours, le Ministère a remis quatre bourses en juin 2023 :

- deux bourses de 2 000 \$ offertes respectivement à deux lauréates du volet *Chapeau, les filles!* dans la catégorie Ressources naturelles et Forêts;
- deux bourses de 2 000 \$ offertes respectivement à deux lauréates du volet universitaire Excellence Science dans la catégorie susmentionnée.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics⁷³ (Politique) vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a aussi pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Pour déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, le Ministère poursuit ses travaux afin de rapprocher l'ensemble des coûts associés aux revenus de tarification et d'évaluer les niveaux d'autofinancement de ses produits et services. Les informations concernant les revenus, les coûts associés, le degré de financement, la révision et l'indexation des biens et services tarifés du Ministère sont présentées à l'annexe 1.

4.11 Gestion du Bureau de mise en marché des bois

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (articles 119 à 126), qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Celles-ci se déclinent en quatre volets :

- mettre en vente, sur un marché libre, un volume minimal de 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- transposer les prix des enchères aux volumes de bois attribués, soit en garantie d'approvisionnement ou en permis d'intervention pour approvisionner une usine de transformation du bois;
- s'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- s'assurer que les revenus sont investis dans les travaux contribuant à maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la population.

72. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf>].

73. MINISTÈRE DES FINANCES, *Politique de financement des services publics*, [En ligne], [https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf].

Mise en marché et résultats des ventes

Au cours de l'exercice 2023-2024, le BMMB a vendu 83 % des bois offerts sur le marché libre, soit 5,39 Mm³ de bois sur les 6,48 Mm³ offerts. Dans cette offre, il a également mis en vente des secteurs touchés par les feux de forêt de l'été 2023 totalisant 2,02 Mm³, soit 41 secteurs offerts. De cette offre, 30 contrats ont été signés pour un volume vendu de 1,48 Mm³. Le taux de succès de vente a été de 73 %. Les secteurs offerts ont nécessité des affichages fréquents, soit 27 affichages en 2023-2024, plutôt que 5 à 6 dans une année courante.

La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée dans le tableau suivant. Parmi ceux-ci, près de 1,23 Mm³ sont des volumes vendus auxquels les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement ont renoncé.

Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2023-2024

Territoires	Volumes vendus (en Mm ³)	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord	1,07	26
Centre-Sud	0,77	35
Nord-Est	0,92	17
Nord-Ouest	1,57	42
Sud-Est	0,53	29
Sud-Ouest	0,53	22
Total	5,39	171

Pour l'exercice 2023-2024, la répartition de l'ensemble des ventes par type d'entreprise est présentée dans le tableau suivant. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes (67,5 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers, avec 15,4 % des volumes achetés, et par les coopératives, groupements et aménagement forestier (7,7 %). Les autres catégories de type d'entreprise représentent 9,5 % des volumes vendus au cours de l'année. Le marché libre des bois a donc permis d'ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique puisque 32 % des volumes ont été vendus à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.).

Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'exercice 2023-2024

Type d'entreprise	Volumes vendus		Secteurs vendus	
	en Mm ³	en %	en nombre	en %
Scieries	3,64	67,5	106	62,0
Entrepreneurs forestiers	0,83	15,4	28	16,4
Coopératives, groupements et aménagement forestier	0,41	7,7	15	8,8
Déroulage, poteaux et panneaux	0,24	4,5	11	6,4
Autres	0,27	5,0	11	6,4
Total	5,39	100	171	100

Tarification et opérations financières

Au cours de l'exercice 2023-2024, le BMMB a notamment mis en œuvre les actions suivantes :

- la mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Plus de détails sur la méthode de calcul sont disponibles dans son site Web⁷⁴, de même que dans les grilles de taux de la valeur marchande des bois sur pied qui s'applique chaque trimestre;
- la mise à jour des taux qui s'appliquent aux permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, la récolte de biomasse non marchande, la récolte de l'if du Canada de même que pour la culture et les activités d'aménagement d'une érablière à des fins acéricoles sur les terres publiques;
- la facturation d'environ 19 Mm³ de bois et de 58 302 m³ de biomasse forestière de la forêt publique, pour une somme totale de 300,6 M\$;
- la facturation d'environ 51,4 M\$ en redevance annuelle;
- l'élaboration du dossier d'affaires en lien avec les travaux visant la refonte du système Mesubois, qui traite principalement le mesurage et la facturation des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État;
- la mise à jour des taux d'aide financière pour la récupération des bois touchés par une perturbation naturelle (incendies de forêt, épidémies d'insectes ou chablis) dans les plans spéciaux d'aménagement forestier⁷⁵;
- le début des travaux concernant une enquête quinquennale portant sur les coûts d'approvisionnement et de transformation ainsi que les revenus de l'industrie forestière du Québec à la suite de la sélection d'une firme de consultants dans le cadre d'un appel d'offres public;
- le dépôt du bilan de la représentativité des bois sélectionnés pour la vente sur le marché libre pour la période 2018-2023.

Évaluations économiques et financières des investissements forestiers

Au cours de l'exercice 2023-2024, le BMMB a notamment réalisé l'action suivante afin de contribuer à ce que les différentes orientations stratégiques du Ministère puissent satisfaire aux enjeux économiques et financiers et à ce que les stratégies et les investissements liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la population du Québec :

- la poursuite du développement du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS)⁷⁶ en 2023-2024 en vue de produire une nouvelle version simplifiée à la demande des utilisateurs, intégrant la mise à jour de la valeur financière. Cet outil d'aide à la décision sert à l'intégration des aspects financiers et économiques pour éclairer la prise de décision en matière d'aménagement forestier.

74. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Tarification forestière*, [En ligne], [<https://bmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>].

75. *Ibid.*

76. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, *Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles*, [En ligne], [<https://bmmb.gouv.qc.ca/analyses-economiques/outils-d-analyse/>].

Valeur des activités d'aménagement

En tant qu'organisation ayant pour responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a mis en œuvre les actions suivantes au cours de l'exercice 2023-2024 :

- la révision des grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique. La révision des grilles a permis d'améliorer l'équité dans le financement des travaux et de reconnaître l'évolution du marché du travail, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement;
- l'intégration sur deux ans des résultats de l'enquête comptable sur les coûts de la sylviculture en forêt publique. Cette action a permis d'atténuer l'impact des variations de la grille 2023-2024 de la valeur des traitements sylvicoles non commerciaux en forêt publique. La grille 2024-2025 intégrera 100 % des résultats de l'enquête;
- la réalisation d'une enquête comptable sur les coûts de la sylviculture en forêt privée. Le rapport a été transmis au BMMB en septembre 2023, et les données recueillies ont permis une bonification significative de la grille 2024-2025 de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée, puisqu'il s'agit de la première enquête de ce genre à être menée en forêt privée;
- la révision des taux liés au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Ce programme d'aide financière permet d'augmenter l'approvisionnement des utilisateurs se situant à l'extérieur des régions de l'Outaouais et des Laurentides en volumes de bois feuillus de faible qualité issus de la récolte et de l'aménagement des forêts publiques et privées de ces régions.

4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen d'une garantie de prêt pour un montant maximal de 750 000 \$ par entreprise. Au 31 mars 2024, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 97,64 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole du Québec a délivré 56 certificats de prêts forestiers, pour un montant de 9,03 M\$. Cela représente une baisse d'environ 1 % par rapport au montant de 9,12 M\$ autorisé en 2022-2023.

5. ANNEXES

Annexe 1 – Revenus de tarification, coûts et degrés de financement atteints

Résultats et informations sur le financement combiné du Ministère et du Fonds des ressources naturelles

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ⁷⁷ (en k\$)	Coûts des biens et services (en k\$)	Niveau de financement atteints	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Droits et permis						
Ressources forestières^{78, 79}						
Droits de coupe et redevance annuelle	335 419	312 159	107 %	MAG	2023	Trimestrielle, selon l'évolution des indices de prix des produits forestiers
Usines de transformation du bois	753	567	133 %	MAG	1994	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Érablières	4 681	4 058	115 %	MAG	2013	Annuelle, selon les données du dossier économique des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ⁸⁰
Marteleurs et mesureurs de bois	8	7	114 %	DA	2000	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Total – Ressources forestières	340 861	316 791	108 %			

77. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2023-2024 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

78. Il n'est pas possible de faire un lien entre les revenus annuels tirés de la récolte des bois des forêts du domaine de l'État et les investissements annuels en aménagement forestier. En effet, l'investissement réalisé aujourd'hui en sylviculture portera ses fruits et permettra de générer de la richesse pour l'ensemble de la société (État, entreprises ainsi que travailleurs) dans le futur, notamment lorsque les superficies aménagées seront rendues à maturité.

79. Les revenus de droits et permis de ressources forestières 2023-2024 ont été portés au crédit du fonds général. Une portion de 308,1 M\$ a été virée, par les décrets 814-2016, 306-2023 et 594-2024, au volet aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

80. Les tarifs sont indexés selon le revenu moyen net par entaille sur une période de cinq ans, lequel est basé sur les données du dossier économique des PPAQ.

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ⁷⁷ (en k\$)	Coûts des biens et services (en k\$)	Niveau de financement atteints	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Ressources minières⁸¹						
Exploitation minière ⁸²	38 000	n.d.	s. o.	DA	2018	Non indexé
Claim ⁸³	14 797	5 061	292 %	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Exploitation par baux miniers	2 055	536	383 %	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Exploitation – Sable, gravier et autres	5 885	1 499	393 %	DA	2006	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Total – Ressources minières	60 737	7 096	856 %			
Total – Droits et permis	401 598	323 887	124 %			
Ventes de biens et services						
Protection des forêts	3	n.d.	s. o.	DA	2021	Non indexé
Disposition des bois confisqués	1	n.d.	s. o.	MAG	2017	Non indexé
Formules et documents	5	n.d.	s. o.	MAG	2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Enregistrement de transferts ⁸⁴	380	n.d.	s. o.	DA	2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Frais d'admission	6	n.d.	s. o.	DA	2017	Non indexé
Analyses en laboratoires	84	n.d.	s. o.	DA	2007	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Autres revenus	776	n.d.	s. o.	DA	2016	Non indexé
Total – Ventes de biens et services	1 255	n.d.	s. o.			
Grand total	402 853	323 887	124 %			

81. Depuis le 1^{er} avril 2023, conformément à la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions sanctionnée le 7 décembre 2023, les revenus miniers, après versement des sommes destinées au volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles, ne sont plus portés au crédit du Fonds des générations.
82. Les revenus de l'exercice 2023-2024 sont expliqués par les décrets 1101-2020 et 590-2024 qui autorisent qu'un montant maximal de 38 M\$, provenant des sommes perçues à titre de droits miniers pour appliquer la Loi sur l'impôt minier (chapitre I- 0.4), soit porté au volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.
83. Les revenus de 2022-2023 perçus pour l'octroi ou le renouvellement de baux et de claims ont été portés au crédit du fonds général. Une portion de ceux-ci a été virée, par le décret 242-2023, au volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles.
84. Depuis le 1^{er} avril 2023, conformément à la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions sanctionnée le 7 décembre 2023, les revenus miniers, après versement des sommes destinées au volet gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles, ne sont plus portés au crédit du Fonds des générations.

Résultats et informations sur le financement : Fonds d'information sur le territoire (FIT)

Catégorie de revenus	Revenus de tarification ⁸⁵ (en k\$)	Coûts des biens et services (en k\$)	Degrés de financement atteints ⁸⁶	Base de fixation	Dernière révision tarifaire	Fréquence et mode d'indexation
Registre foncier ⁸⁷	81 181	37 524	216 %	CS	2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Rénovation cadastrale	41 275	37 926	109 %	CS	2001	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Enregistrement cadastral	3 386	8 156	42 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Territoire public	28 696	34 359	84 %	MAG	2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Information géospatiale	9 787	29 529	33 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Arpentage	127	4 293	3 %	CS	2020	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Registre du domaine de l'État	19	4 499	0 %	CS	2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
TOTAL – FIT⁸⁸	164 471	156 286	105 %			

Légende

La mention « n.d. » indique que la donnée est non disponible.

La mention « s. o. » indique que la donnée est sans objet.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

85. Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2023-2024 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

86. Le niveau de financement visé est un autofinancement global sur l'ensemble des activités du FIT et non un autofinancement par produit individuel.

87. Les tarifs du Registre foncier sont établis par la Loi sur les bureaux de la publicité des droits, RLRQ, chapitre B-9.

88. Les revenus non tarifés tels que les intérêts et les gains sur dispositions d'immobilisations ne sont pas présentés dans ce tableau. Pour l'exercice 2023-2024, ces revenus non tarifés totalisent 14 980 k\$, portant ainsi les revenus totaux du FIT à 179 451 k\$.

Annexe 2 – Occupation et vitalité des territoires

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Abitibi-Témiscamingue

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région	Attitrer une personne-ressource à l'accompagnement supplémentaire et personnalisé offert aux promoteurs qui souhaitent élaborer des projets de desserte en télécommunication en passant sur les terres du domaine de l'État	Réalisée en 2021-2022
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés	Réalisée en 2023-2024 (l'action est annuelle)
	Bonifier le soutien à l'exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques	En cours (l'action est annuelle)
	Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral	En cours
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques	En cours
	Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières	Réalisée
	Offrir aux entreprises de la région l'occasion de développer une expertise en décontamination des sites de passif environnemental	Abandonnée
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ⁸⁹
Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Beaudry (carrière), de Duval Copper, de Fontana et d'Inmont Copper pour en planifier la restauration	Réalisée
	Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Molybdenite Corporation, Pandora, Normetmar, Vauze, Thompson Cadillac et Waite-Amulet, Sablières 32C04-014	En cours
	Poursuivre les travaux de restauration des sites miniers abandonnés de East-Sullivan, de Manitou, de Preissac Molybdenite et de Siscoe	En cours
	Faire l'inventaire des terres publiques résiduelles dans les périmètres urbains de la région pour cibler les terrains disponibles à des fins de développement de proximité et d'amélioration des milieux de vie	Abandonnée

89. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

Bas-Saint-Laurent

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	Procéder à 44 libérations de terres du domaine de l'État occupées sans droit, pour assurer une accessibilité à tous à ces secteurs	Réalisée en 2023-2024 (l'action est annuelle)
	Procéder au nettoyage de 34 sites d'enfouissement illicites	Réalisée en 2023-2024 (l'action est annuelle)
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	Déterminer les 10 anciens dépotoirs illicites les plus fréquentés et encourager les citoyens à utiliser les lieux autorisés pour disposer de leurs rebuts	En cours
	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires	Non applicable ⁹⁰
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ⁹¹

Capitale-Nationale

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ⁹²

Chaudière-Appalaches

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ⁹³

90. Voir les RAG 2023-2024 du MEIE et du MELCCFP.

91. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

92. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

93. Voir le RAG 2022-2023 du MEIE.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés d'Eastern Metals et de Reed-Bélanger pour en planifier la restauration	En cours
	Attirer un chargé de projet au suivi des conclusions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état des lieux et sur la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler	Réalisée en 2021-2022
	Procéder au nettoyage de 14 dépotoirs illicites et entamer les procédures en vue du rétablissement de 2 sites inscrits au passif environnemental	Réalisée en 2022-2023

Côte-Nord

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	Offrir de l'aide financière aux entreprises du secteur minier qui veulent réaliser des projets de recherche et d'innovation, et ce, notamment par le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier	En cours
	Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier en collaboration avec le Bureau de coordination des droits	Réalisée en continu
	Bonifier l'offre de programmes et les programmes du MERN pour appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de MCS	En cours
	Stimuler l'implantation d'initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières	Réalisée
	Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par l'appui au développement de dessertes pour l'approvisionnement au gaz naturel liquéfié	Non applicable ⁹⁴
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ⁹⁵
Priorité 8 : Agir en synergie	Organiser au moins une rencontre par année pour favoriser les discussions et le partage d'information entre les MRC délégataires et le MERN	En cours
	Cibler les secteurs potentiels au lotissement de terrains résidentiels et commerciaux sur le territoire public, en collaboration avec les municipalités, les MRC et les ministères concernés, dans le but d'harmoniser les planifications en aménagement du territoire	Réalisée en continu

94. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

95. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

Estrie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires	Non applicable ⁹⁶
	Financer des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke	Non applicable ⁹⁷
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ⁹⁸
Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs	Produire un diagnostic sur les problèmes d'accès aux terres publiques enclavées	En cours
	Procéder à la libération de 50 sites occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État pour assurer une accessibilité à ces secteurs convoités pour la pratique d'activités de plein air	Réalisée en 2023-2024 (l'action est annuelle)
Priorité 16 : Conserver et protéger les milieux humides	Attitrer un chargé de projet au suivi des conclusions de la commission d'enquête du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés ainsi qu'à l'accompagnement des projets qui pourraient en découler	Réalisée en 2021-2022
	Procéder au nettoyage de 2 dépotoirs illicites	Réalisée en 2023-2024 (l'action est annuelle)

Gaspésie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisir, de sports et de culture en région	Encadrer et planifier le développement des activités de plein air sur les terres du domaine de l'État par l'entremise du Plan régional de développement du territoire public – section récréotourisme	En cours
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires	Non applicable ⁹⁹
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ¹⁰⁰

96. Voir les RAG 2023-2024 du MEIE et du MELCCFP.

97. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

98. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

99. Voir les RAG 2023-2024 du MEIE et du MELCCFP.

100. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

Îles-de-la-Madeleine

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	Accompagner la communauté dans le processus de création d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine	En cours

Lanaudière

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ¹⁰¹

Laurentides

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens	Faire la promotion des sites à fort potentiel de développement touristique auprès des acteurs du développement économique régional	En cours
Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire	En cours
Priorité 5 : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques	Non applicable ¹⁰²

101. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

102. Voir le RAG 2023-2024 du MELCCFP.

Laval

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 9 : Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques	Non applicable ¹⁰³
	Mettre à contribution l'expertise du MERN pour soutenir le milieu dans l'élaboration du plan de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles	Abandonnée en 2021-2022
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ¹⁰⁴

Mauricie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	Diffuser un appel d'offres pour réaliser un projet d'hébergement commercial haut de gamme au lac Mékinac, en partenariat avec la région	Non amorcée
Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement	Effectuer une étude de caractérisation et des travaux de réhabilitation pour un site contaminé présent sur le territoire public	Réalisée en 2022-2023
	Effectuer une étude de caractérisation pour un deuxième site contaminé présent sur le territoire public	Réalisée en 2023-2024
	Procéder à l'inspection de 10 sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public	Réalisée en 2023-2024 (l'action est annuelle)
	Procéder au nettoyage de 3 de ces sites de dépotoirs illicites recensés sur le territoire public	Réalisée en 2023-2024 (l'action est annuelle)

103. Voir le RAG 2023-2024 du MELCCFP.

104. Voir le 2023-2024 du MEIE.

Montérégie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture	Évaluer la possibilité d'étendre le réseau triphasé ou de faciliter l'accès au gaz naturel au plus grand nombre possible d'entreprises agricoles et agroalimentaires	Non applicable ¹⁰⁵
Priorité 3 : Créer de la richesse par l'économie et l'innovation	Appuyer le développement des projets des zones industrialo-portuaires de Contrecoeur, de Sainte-Catherine, de Salaberry-de-Valleyfield et de Sorel-Tracy en assignant une ressource aux projets de développement économique et en partageant les connaissances et l'expertise du MERN	En suspens
Priorité 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ¹⁰⁶
Priorité 8 : Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques	Non applicable ¹⁰⁷

Montréal

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques	Non applicable ¹⁰⁸

Nord-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires, et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	Présenter dans le PATP une définition des Jamésiens et des Cris en lien avec l'utilisation du territoire	Réalisée en 2021-2022

105. Voir les RAG 2023-2024 du MEIE et du MELCCFP.

106. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

107. Voir le RAG 2023-2024 du MELCCFP.

108. Voir le RAG 2023-2024 du MELCCFP.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	Poursuivre les activités de maillage afin d'encourager le partenariat entre les équipementiers et les fournisseurs de services du secteur minier des régions du Nord et du Sud	Réalisée
	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ¹⁰⁹
	Entreprendre la phase II du projet de réfection de la Route de la Baie-James	En cours
	Collaborer à la réalisation des projets de construction ou de rehaussement de diverses infrastructures locales de services ou de transport (ex. : voirie, relais, aérogare)	En cours
	Envoyer des appels d'offres sur invitation à des entreprises ayant une adresse dans la région pour leur donner des contrats de démantèlement de dépotoirs et de terrains occupés sans droit sur les terres du domaine de l'État ainsi que des études de caractérisation de sites potentiellement contaminés	Réalisée en 2021-2022
Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	Effectuer la caractérisation des sites miniers abandonnés de Cedar Bay, de Certac Grandroy, de Jaculet, de Joe Mann, de Lac Rose et de Québec-Chibougamau pour en planifier la restauration	En cours
	Commencer les travaux de restauration des sites miniers abandonnés suivants : Asbestos Hill, Icon Sullivan, Joutel-Copper, Sablières 32104-008 et 33F13-003	Non amorcée
	Poursuivre les travaux de restauration du site abandonné de mine Principale	En cours
	Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James (délégués au Gouvernement de la Nation Crie, au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et au Fonds Restor-Action Crie)	En cours
	Poursuivre les travaux de nettoyage des sites d'exploration abandonnés du Nunavik (délégués à l'Administration régionale Kativik, à la Société Makivik et au Fonds Restor-Action Nunavik)	Réalisée
	Restaurer le site abandonné d'une ancienne station-service à Radisson	En cours
	Caractériser et démanteler une ancienne station-service sur la route Transtaïga	Réalisée en 2020-2021

109. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

Outaouais

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable	Appuyer l'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques	Non applicable ¹¹⁰
	Évaluer les besoins en données avec la région et, sur demande, rendre disponibles les données de manière à soutenir l'élaboration de politiques et la planification territoriale intégrée	En cours
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	Promouvoir les sites à fort potentiel de développement touristique visant l'implantation de projets structurants	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 7 : Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement	Contribuer à la mise en place de conditions favorables aux projets de transformation de l'aluminium	Non applicable ¹¹¹
Priorité 8 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des PekuakamiInnuatsh; acquérir des connaissances	Poursuivre l'acquisition de connaissances géoscientifiques en vue de mettre en valeur le potentiel minier du Québec	Réalisée en 2023-2024
	Soutenir financièrement le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM)	Réalisée en 2021-2022
	Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier	En cours
	Acquérir de nouvelles connaissances géoscientifiques, notamment par des levés aéroportés	Réalisée en 2021-2022
	Intégrer les innovations numériques dans le traitement de données géoscientifiques et l'évaluation du potentiel minéral	En cours
	Appuyer la recherche et le développement en matière d'extraction, de transformation et de recyclage de minéraux critiques et stratégiques	En cours

110. Voir le RAG 2023-2024 du MELCCFP.

111. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 8 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d’élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des PekuakamiInuatsh; acquérir des connaissances (suite)	Bonifier le soutien à l’exploration de base pour les minéraux critiques et stratégiques	En cours
	Stimuler l’implantation d’initiatives structurantes en intelligence artificielle dans les sociétés minières	En cours
	Offrir une aide technique afin d’alimenter les travaux de la Table de concertation minière du Saguenay–Lac-Saint-Jean (TRCM)	Réalisée
Priorité 11 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d’œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	Dresser un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie sur le territoire québécois	Non applicable ¹¹²

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ¹¹³

Abitibi-Témiscamingue

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d’avenir au sein de l’économie régionale	Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale	En cours
	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours

Bas-Saint-Laurent

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Agir pour l’équité entre les personnes et les collectivités en s’assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l’occupation des territoires	Appuyer la Commission scolaire des Phares dans la réalisation d’un programme « faune-étude » pour les élèves de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage	Non applicable

112. Voir le RAG 2023-2024 du MEIE.

113. Pour toutes les actions qui sont non applicables, voir le RAG 2023-2024 du MELCCFP.

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	Soutenir les projets innovants du Bas-Saint-Laurent	En cours
	Réaliser, autant en forêts publiques que privées, les travaux d'éclaircie commerciale qui soutiennent la possibilité forestière	En cours
	Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
	Dans le cadre de l'objectif transversal prioritaire : relever le défi de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale, le MFFP appuie la réalisation d'un projet d'expérimentation sur l'emploi forestier dans la région	En cours

Capitale-Nationale

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle	En cours
	Soutenir l'industrie des produits forestiers	Amorcée

Centre-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Valoriser le milieu agricole	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	Non applicable
	Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles	Non applicable
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	Non applicable

Chaudière-Appalaches

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel	Non applicable
	Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques	Non applicable
	Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine	Non applicable
	Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches	En cours

Côte-Nord

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation	En cours
	Offrir un soutien technique aux responsables de territoires fauniques structurés	Non applicable

Estrie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours, en continu
	Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective	Réalisée
	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours, en continu
	Contribuer au développement acérico-forestier en synergie avec la production de bois	En cours
	Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes	Non applicable

Gaspésie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.	En suspens
	Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique	En cours
	Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
	Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune	Non applicable
	Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'original et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux	Non applicable
	Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt	Non applicable

Îles-de-la-Madeleine

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité régionale 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	Soutenir la mise en œuvre d'actions visant la mise en valeur et la protection des ressources fauniques et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine	En cours

Lanaudière

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique	Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois	En cours
	Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois	En cours
	Contribuer au développement de l'acériculture	En cours

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles	Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins	En cours
Priorité 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques de Lanaudière	Non applicable

Laurentides

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 1 : Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable	Favoriser l'innovation et la diversification afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers au développement économique	En cours
	Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois	En cours
	Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois	En cours
	Mettre en place une cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière en Outaouais et dans les Laurentides	Réalisée
	Contribuer au développement de l'acériculture	En cours
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens	Promouvoir une meilleure accessibilité aux plans d'eau des Laurentides	Non applicable
Priorité 4 : Dans un contexte de changements, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels, des populations fauniques et des milieux de vie	Non applicable
	Participer activement aux opérations de lutte contre la maladie débilitante chronique des cervidés	Non applicable

Laval

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 8 : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours

Mauricie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	Soutenir les projets innovants de la Mauricie	En cours
	Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture	Réalisée
	Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois	Non applicable
	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	Non applicable
Priorité 6 : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	Non applicable
	Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole	Non applicable
	Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques	Non applicable
	Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de chasse et de pêche	Non applicable
	Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables	Non applicable

Montérégie

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Créer la richesse par l'économie et l'innovation	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours
	Optimiser la deuxième et la troisième transformation du bois	Réalisée
	Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective	Réalisée
	Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle	Réalisée
Priorité 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles	Poursuivre les efforts pour valoriser le bois urbain	En cours
	Assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels	Non applicable
Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme	Contribuer à promouvoir la chasse et à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie	Non applicable

Montréal

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises	Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	Abandonnée
	Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle	Abandonnée
	Contribuer à structurer la filière de transformation du bois	Abandonnée
Priorité 7 : Assurer la croissance durable et sobre en carbone	Soutenir l'utilisation du bois	Abandonnée

Nord-du-Québec

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En cours

Outaouais

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés, fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie avec les communautés des Premières Nations	En cours
Priorité 3 : Construire une identité régionale forte	Protéger et mettre en valeur les ressources et les habitats fauniques de l'Outaouais	Non applicable
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
	Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité	Action/Réponse	État de la réalisation
Priorité 2 : Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie, développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord	Faciliter l'accès au territoire public québécois	En cours
Priorité 6 : S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région	Maintenir des relations harmonieuses avec les communautés autochtones	En cours
Priorité 11 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	Soutenir l'industrie des produits forestiers	En cours
	Mettre en œuvre la stratégie régionale de production de bois	En cours

